

**Procès verbal de la réunion du Comité exécutif de l'AMA  
19 novembre 2011  
Montréal, Canada**

La réunion est ouverte à 9 h.

**1. Mot de bienvenue, liste de présences et observateurs**

LE PRÉSIDENT déclare la réunion officiellement ouverte. Il souhaite la bienvenue à tous les membres et les remercie pour leurs efforts d'y participer. Il était heureux de collaborer avec eux pour les questions à l'ordre du jour et pour toutes les questions se rapportant à la lutte contre le dopage dans le sport. Il n'y avait aucun nouveau membre à la table. Il invitait tous les membres et les observateurs à signer la liste de présences.

– **1.1 Divulgarion des conflits d'intérêts**

LE PRÉSIDENT demande aux membres d'examiner la question de la divulgation des conflits d'intérêts. Il leur demande de divulguer toute question figurant à l'ordre du jour qui pourrait soulever un conflit d'intérêts ou toute question générale non divulguée.

M. REEDIE dit qu'il y avait un point à l'ordre du jour qui se rapportait au CNO de Grande-Bretagne. En tant que directeur de l'Association olympique britannique (AOB), il était inapproprié pour lui de prendre part à cette discussion. Dès lors, il se retirerait au moment où les membres aborderaient ce point.

Les membres suivants assistent à la réunion : l'Honorable John Fahey, CA, président de l'AMA; le professeur Arne Ljungqvist, vice-président de l'AMA, membre du CIO et président du Comité Santé, médecine et recherche; Mme Rania Elwani, membre de la Commission des athlètes du CIO; M. Odriozola, représentant M. Jaime Lissavetzky, secrétaire d'État aux Sports, Espagne; M. Tenzo Okumura, ministre chargé du Sport, Japon; M. Craig Reedie, membre du CIO; M. Patrick McQuaid, président de l'UCI; M. Patrick Ekeji, représentant M. Yusuf Suleiman, ministre du Sport, Nigéria; M. Bill Rowe, représentant M. Mark Arbib, ministre du Sport, Australie; M. Gian Franco Kasper, membre du CIO et président de la FIS; M. Francesco Ricci Bitti, président de la fédération internationale de tennis et membre de l'ASOIF; M. Lane MacAdam, représentant M. Bal Gosal, ministre d'État (Sport), Canada; M. Patrick Ward, directeur adjoint par intérim, Section de la réduction de l'approvisionnement en drogues illicites, ONDCP, États-Unis.

Les membres de la direction de l'AMA assistent à la réunion : M. David Howman, directeur général de l'AMA; M. Rune Andersen, directeur, Standards et Harmonisation; M. Frédéric Donzé, directeur du bureau régional européen et des relations avec les fédérations internationales; M. Kazuhiro Hayashi, directeur du bureau régional d'Asie/Océanie; Mme Maria José Pesce, directrice du bureau régional d'Amérique latine; M. Rodney Swigelaar, directeur du bureau régional d'Afrique; Mme Julie Masse, directrice, Communications; Dr Olivier Rabin, directeur, Science; M. Rob Koehler, directeur, Éducation; Dr Alan Vernec, directeur médical; M. Olivier Niggli, directeur, Finance et Juridique.

Les observateurs suivants signent la liste de présences : Andrew Ryan, Françoise Dagouret, Christian Thill, Patrick Schamasch, Saroshi Yamaguchi, Mikio Hibino, Bente Skovgaard Kristensen, Anne Jansen, Peter de Klerk, Abdulkadir Mu'Azu, Louis Jani et David Gerrard.

## **2. Procès-verbal de la réunion précédente - 17 septembre 2011 (Lausanne)**

LE PRÉSIDENT attire l'attention des membres sur le procès-verbal de la dernière réunion du Comité exécutif tenue le 17 septembre 2011 à Lausanne, et leur demande s'il pouvait approuver le procès-verbal comme enregistrement exact des discussions.

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST dit qu'il y avait une erreur à la page 48 du procès-verbal. En parlant de la recherche, le président avait fait référence à l'institut du professeur Ljungqvist. Il avoue qu'il ignorait être le propriétaire d'un tel institut et proposait que l'on corrige cette information dans le procès-verbal.

LE PRÉSIDENT se souvient avoir voulu faire référence à l'institut situé à Stockholm. Celui-ci ne portait pas le nom du professeur Ljungqvist. Il s'excusait de cette erreur. Le procès-verbal serait corrigé.

### DÉCISION

Le procès-verbal de la réunion du Comité exécutif du 17 septembre 2011 est approuvé, sous réserve de la modification proposée, et dûment signé.

## **3. Rapport du directeur général**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL informe les membres que son rapport avait été rédigé quelque trois ou quatre semaines auparavant. Il comptait donc faire un compte rendu verbal de quelques points n'y figurant pas. Il ferait des mises à jour et soulèverait quelques points sur les activités de l'AMA au cours des dernières semaines.

On comptait maintenant 194 pays régis par l'UNESCO - avec l'ajout du Soudan du Sud. Ce nombre serait porté à 195 avec l'ajout de la Palestine. L'AMA devait régler quelques formalités avant d'officialiser le tout. Il dit que 163 pays avaient ratifié la Convention, avec l'ajout du Bhoutan, et que trois pays étaient en voie de ratifier : Belize, Liban et Costa Rica. En ajoutant ces trois pays, le nombre de ratifications serait porté à 166. L'AMA espérait que cela se ferait d'ici la fin de l'année.

Il dit que l'AMA avait assisté à la troisième Conférence des parties de l'UNESCO à Paris en début de semaine. Le président avait prononcé le discours d'ouverture au nom de l'AMA et le vice-président en avait fait de même au nom du CIO. Le membre du Conseil de fondation, Tony Pascual, avait aussi prononcé un discours au nom du CIP. Il ajoute qu'il avait lui-même fait une présentation sur les activités de l'AMA, s'assurant que les membres de l'UNESCO soient au fait de ce qui se passait à l'Agence. Il ajoute que les membres devaient être au fait de deux aspects. Le premier concernait le Fonds volontaire de l'UNESCO, qui se poursuivrait. L'UNESCO espérait voir les gouvernements verser davantage de contributions volontaires à ce Fonds. La façon d'octroyer le financement n'avait pas changé. Ainsi, si une organisation régionale souhaitait faire une demande auprès du Fonds, elle devait obtenir la signature de trois ministres différents. L'AMA continuait d'assister aux réunions du Comité pour le Fonds volontaire à titre d'observateur. Il représentait l'AMA à ces réunions. Il dit que M. Marriott-Lloyd quitterait l'UNESCO à la fin de l'année et que son poste serait affiché. L'UNESCO comblerait ce poste au moment opportun et selon les procédures de l'organisme. Le deuxième aspect concernait deux projets. Par rapport aux législations, l'AMA attendait toujours le rapport de M. Houlihan, qui était chargé de ce projet financé en partie par l'AMA. On espérait qu'il serait prêt d'ici la fin de l'hiver. L'autre projet était un documentaire intitulé « The War against Doping », auquel le vice-président de l'AMA participait. Ce documentaire serait publié à la mi-année de 2012.

Concernant Interpol, il dit que le Gouvernement français avait reconduit le mandat de M. Holz à Interpol. Le président de l'AMA avait rencontré le ministre français au début de la semaine à Paris. Il donnerait plus de détails au moment opportun. Le chef des enquêtes, Jack Robertson, avait assisté à l'Assemblée générale d'Interpol au Vietnam et

l'AMA entreprenait des activités avec Interpol. Il fournirait plus de détails à cet égard en mai, de même que des informations sur certaines réunions plus formelles prévues en mars avec des responsables des enquêtes des ONAD.

L'AMA poursuivait ses travaux avec l'OMD et cherchait à mettre en place des moyens pratiques de collaborer. Il y avait eu quelques imprévus sur le plan bureaucratique, mais il croyait qu'ils pouvaient être réglés en 2012.

Concernant les comités permanents, dont il présenterait la composition avant la fin de la journée, il dit que l'AMA avait reçu 36 nominations pour le Comité Éducation, 44 pour le Comité Santé, médecine et recherche, 26 pour le Comité des sportifs et 14 pour le Comité Finance et Administration. D'ici la fin de la journée, les discussions avec le président et les différents présidents des comités seraient complétées.

Il fait référence à l'aide que l'AMA apportait à d'importantes organisations nationales antidopage. La Jamaïque pouvait désormais être retirée de la liste. Il y avait également eu beaucoup de progrès avec le Nigeria. Le membre du Comité exécutif du Nigeria pourrait d'ailleurs faire un compte rendu un peu plus tard. L'AMA avait eu beaucoup d'aide du directeur du bureau régional africain et de M. Andersen. L'AMA s'attendait à obtenir le soutien de l'ONAD d'Afrique du Sud. Dans le même ordre d'idées, les choses avaient beaucoup progressé en Turquie, toujours grâce à l'intervention et aux visites de M. Andersen. En examinant le rapport de conformité, les membres pourraient constater que ce pays avait obtenu des résultats très satisfaisants, très rapidement. L'AMA avait néanmoins beaucoup de travail à faire avec le Brésil et la Russie. Le Brésil espérait que son ONAD deviendrait bientôt légitime. Celle-ci pourrait dès lors progresser. On l'avait informé qu'un décret présidentiel avait été signé la veille. Le pays montrait donc qu'il faisait avancer les choses sur le plan gouvernemental. Le Dr Schamasch et M. Andersen se rendraient en Russie en décembre pour développer le programme dans ce pays.

Par rapport au point de la direction, les membres pouvaient voir, dans le document sur la conformité, une recommandation de reporter à 2015 le prochain rapport de conformité. En outre, si l'AMA voulait améliorer ses pratiques, les activités auxquelles elle devait prendre part impliquaient plus qu'une simple approche de partenariat avec les signataires. Si ce point était approuvé, l'AMA réorganiserait la structure de son personnel en intégrant de nouvelles descriptions de tâches. On avait déjà parlé de M. Robertson. Il dit que Mme Ndiaye, ancienne responsable ADAMS, avait réintégré son poste le lundi précédent. À compter de janvier 2012, elle occuperait ses fonctions depuis le bureau de Lausanne, afin d'assurer une communication directe avec les FI, particulièrement à l'égard d'ADAMS.

Il dit que son rapport incluait un long commentaire sur le clenbutérol. Il avait assisté à des réunions au Mexique, avant la cérémonie d'ouverture des Jeux panaméricains à Guadalajara. Il avait rencontré le président de l'OSP, M. Vázquez Raña, de même que des représentants du gouvernement et des ministres; on avait discuté de la question controversée des aliments contaminés dans ce pays. On l'avait informé (même si c'était un secret de polichinelle) que le monde interlope était responsable de l'injection de stéroïdes au bétail dans certains états mexicains. Le pays disposait d'une loi fédérale et celle-ci était appliquée dans la plupart des états. Toutefois, dans un ou deux états où les « bandidos » étaient plus puissants que les gouvernements, l'application de cette loi était très difficile, voire risquée. Il subsistait donc un problème au Mexique. L'AMA avait diffusé des avertissements de prudence sur son site Web et continuerait de le faire. L'AMA informerait les signataires organisant ou participant à des événements au Mexique qu'ils devaient obtenir des garanties que leurs sportifs ne seraient pas exposés à de la viande ou à des aliments contaminés. L'AMA avait adopté cette approche avec la Chine. Il y avait eu un problème allégué dans ce pays, mais le gouvernement avait assuré à l'AMA que le problème avait été réglé. L'AMA avait néanmoins suggéré aux personnes participant à des compétitions en Chine ou aux organisations et fédérations organisant des événements dans ce pays d'obtenir de telles garanties. La question revenait aux gouvernements et à l'industrie. La situation était comparable avec celle survenue avec les suppléments en 2000; l'AMA avait alors fait porter la responsabilité aux

gouvernements et à l'industrie. L'AMA comptait en faire de même avec le clenbutérol. Il explique ce qui était arrivé au Mexique à la Coupe du monde U-17 de la FIFA. Il y avait eu un rapport de la FIFA (il en avait une copie au cas où les membres voulaient le consulter) déclarant que la viande ingérée par les joueurs de presque toutes les équipes présentes était contaminée. L'AMA avait rencontré la FIFA, elle avait évalué le rapport et en avait discuté avec les officiels mexicains. L'AMA souhaitait s'impliquer dans les recherches entreprises par la FIFA, mais on l'avait informée qu'elle ne pourrait pas participer à ces recherches. L'AMA avait donc décidé de mener ses propres recherches en collaboration avec le gouvernement du Mexique. L'objectif était d'obtenir plus d'informations sur le clenbutérol. Il ajoute que l'AMA participait déjà à une recherche sur cette substance et qu'un projet approuvé en début d'année (de même qu'un autre projet présenté l'année d'avant) évaluait les possibilités de faire la différence entre le clenbutérol pris comme substance améliorant la performance et le clenbutérol pris par le biais d'une source contaminée. Le dossier progressait. Sauf avis contraire, la direction comptait transmettre des directives à tous les signataires de l'AMA au début de la semaine suivante, à savoir que les organisateurs de manifestations sportives dans ces deux pays adoptent une approche agressive à cet égard. Il ne connaissait pas de cas d'aliments contaminés dans d'autres pays.

Relativement aux coûts de messagerie, il dit que les discussions entre la direction et DHL avaient progressé. Il attendait une réponse au début du mois suivant. La direction partagerait cette information avec toutes les organisations antidopage dès qu'elle en saurait plus. Ce n'était pas à l'AMA de signer un contrat avec DHL, c'était aux organisations antidopage de le faire. Toutefois, si l'AMA pouvait faire en sorte que les coûts de messagerie soient réduits, elle verrait à ce que les OAD en profitent. On avait souvent demandé à l'AMA de réduire les coûts liés à l'antidopage. Il s'agissait ici d'une initiative de la direction en réponse à ces demandes. La réponse serait diffusée et la question serait discutée au Symposium de l'AMA pour les OAD à la fin de mars 2012.

Concernant les ligues majeures, il dit que l'AMA ne leur avait pas accordé une grande priorité en raison d'autres projets plus importants. L'AMA s'était toutefois impliquée auxiliairement. Il dit que la NFL et l'Association des joueurs de la NFL étaient arrivés à une entente voulant que des contrôles à l'hGH soient intégrés à leurs programmes antidopage. À l'heure actuelle, les joueurs résistaient à de tels contrôles pour de fausses raisons. La question avait été présentée au Congrès. Voilà qui illustre bien le pouvoir des joueurs et l'AMA en était de plus en plus témoin. La semaine précédente, une nouvelle association mondiale de joueurs avait été créée. Elle représentait soi-disant 150 000 sportifs et son objectif était de contester l'AMA et le CIO. Il avait anticipé une telle chose depuis deux ou trois ans. Il dit que l'AMA devait discuter avec ce groupe, lequel était issu de l'Association des athlètes d'élite européens, mais qui s'était étendu à l'échelle mondiale. Toujours sur le point des ligues majeures, il dit que l'AMA avait eu des discussions avec la LNH. Cette ligue présenterait le programme Dis NON! au dopage à son match des étoiles en 2012. Il avait discuté avec les représentants de la NBA, présentement en lock-out. Elle s'était rendue devant les tribunaux, mais elle avait discuté avec l'AMA de la nature et de l'étendue de son programme antidopage après les procédures juridiques.

L'équipe des Observateurs indépendants s'était rendue aux Jeux panafricains. Le rapport était achevé et serait bientôt diffusé sur le site Web de l'AMA. Une autre équipe s'était rendue aux Jeux panaméricains. Son rapport n'était pas achevé. L'AMA devait le présenter aux responsables à Guadalajara avant de le publier.

Il avait parlé des statistiques des laboratoires 2010 en septembre. Il dit qu'il aborderait ce point le lendemain, parce que certains aspects étaient troublants. Il en avait d'ailleurs soulevé quelques-uns en septembre. Il dit qu'il avait abordé cette question avec l'UNESCO. Il y avait eu 36 cas positifs à l'EPO en 2010. Comme il l'avait dit aux différents organismes abordés au cours des dernières semaines, la situation était pathétique. Si on n'avait pu détecter que 36 cas positifs, les programmes antidopage étaient loin d'être efficaces. L'EPO était une substance populaire dans tous les sports et

l'AMA était préoccupée par le fait qu'on ne demandait pas aux laboratoires de réaliser suffisamment d'analyses à l'EPO. Ce facteur avait contribué à la suggestion de modification au SIL, voulant que l'AMA obtienne des copies des contrats signés entre les OAD et les laboratoires, afin de vérifier si on utilisait une liste sélective d'analyses, approche qui allait à l'encontre des objectifs du Code.

L'ANADO n'avait pas encore cessé ses activités; elle devait régler certains aspects juridiques. Il n'y avait aucun changement au paiement que recevraient les créanciers, dont la liste avait été distribuée après la réunion de septembre. Une somme de plus de 900 000 dollars reviendrait à l'antidopage des suites de cette faillite. On avait parlé de l'objectif que des ONAD forment une nouvelle association, décrite dans les documents comme l'Institut pour les agences nationales antidopage. Une réunion s'était tenue à Paris la semaine précédente. Ces ONAD avaient présenté à l'AMA une version provisoire de leurs objectifs. Elles souhaitaient diriger une organisation qui ressemblerait davantage aux organisations collectives sous l'autorité du Mouvement sportif et qui disposerait d'un président ou d'un secrétaire général, ainsi que d'une adjointe à temps partiel. Il y avait eu des discussions informelles à ce sujet; on avait parlé de la possibilité que l'AMA finance cet organisme au même titre qu'elle avait financé SportAccord. L'AMA octroyait annuellement 160 000 francs suisses à SportAccord. Si une telle structure était créée, l'AMA pouvait aider les ONAD de la même façon. Il demandait l'approbation des membres de poursuivre les discussions avec le nouvel organisme lorsque celui-ci serait établi, en partant du fait que l'AMA financerait l'organisme sous certaines conditions. Il suggérait que ce financement et ces conditions soient approuvés en s'inspirant de l'entente avec SportAccord. Il croyait que l'organisme demanderait du financement afin d'établir la structure en début d'année. Il explique que l'AMA avait octroyé du financement à SportAccord, pourvu que les sommes ne soient pas utilisées pour les contrôles de dopage. Elles devaient être consacrées aux coûts indirects liés au fonctionnement de l'unité, incluant les salaires des employés de SportAccord. L'AMA devait également pouvoir agir à titre de membre consultatif de son comité et recevoir les rapports (audits) d'activités de l'organisme. Il souhaitait souligner le fait que le processus avait été très fructueux et que Mme Dagouret entretenait des liens étroits avec l'AMA en s'assurant des progrès en matière de conformité (ou autres). Tout le processus avait donc été efficace.

Il parle de la décision du TAS dans l'affaire du CIO-USOC au sujet de l'article 45 de la Charte olympique. Le TAS avait déterminé que cette règle constituait une sanction additionnelle, ce qui rendait la règle du CIO non conforme. L'AMA avait communiqué avec le CIO, qui avait immédiatement accepté de se soumettre à la décision et de ne pas poursuivre ou appliquer l'article. L'article devenait donc nul et invalide. L'AMA s'attendait à ce que le CIO informe ses membres que toutes les règles liées à l'article 45 devaient être modifiées en conséquence. Il dit qu'il avait une copie de la décision aux fins de consultation.

Il rappelait la politique du sans aiguille. Cette politique n'était pas une politique antidopage. Elle était efficace sur le plan médical et l'AMA l'appuyait, mais elle ne constituait pas une politique antidopage et ne pouvait pas être appliquée dans le cadre des règles antidopage. Il avait soulevé ce point afin de s'assurer qu'il n'y ait pas de confusion ou de malentendu à cet égard.

Il dit que la FIFA avait approché l'AMA à la suite de la position du gouvernement d'Amérique du Sud en mai dernier de faire appel à des laboratoires non accrédités en Amérique du Sud. La FIFA avait soulevé ce point en 2005. Il avait assisté à une réunion des fédérations de football sud-américaines afin de s'assurer qu'elles sachent qu'elles ne pouvaient pas faire appel à des laboratoires non accrédités ou utiliser leurs résultats devant le TAS. L'AMA encourageait les pays sud-américains à faire des demandes d'accréditation pour ces laboratoires. Il avait reçu des demandes pour les laboratoires du Mexique et de l'Argentine. Il avait à nouveau écrit aux gouvernements et à la FIFA afin de leur rappeler ces informations, de les encourager à faire appel à des laboratoires accrédités et d'inciter les pays qui souhaitaient obtenir une accréditation à aller de l'avant en ce sens.

À la suite d'une intervention fort utile de ses collègues espagnols à Lausanne, la direction avait évalué la possibilité d'organiser des réunions « sans papier ». L'AMA avait des tablettes et organiserait bientôt une ou deux réunions de groupes d'experts afin de valider l'efficacité d'une telle initiative. L'objectif était que les membres assistant à la réunion du Comité exécutif consultent les documents sur une tablette et non sur papier. On pourrait aussi leur fournir une tablette à l'hôtel et ils pourraient consulter les documents dès leur arrivée. Toutefois, l'AMA ne pouvait pas fournir de tablettes aux membres à l'avance, puisqu'elle ne disposait pas des ressources nécessaires. L'AMA évaluait actuellement ce projet de près. Elle testerait l'option et informerait les membres en mai quant à la suite des choses.

Il parle de la question de traduction des documents destinés aux réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation. Tous les documents que les membres avaient en main étaient traduits en français. Il fallait de 7 à 10 jours à la traductrice de l'AMA pour les traduire. Il ne niait pas que l'anglais et le français étaient les deux langues officielles de l'AMA, mais se demandait, dans une optique d'économies des coûts, s'il était nécessaire de faire traduire tous les documents. Toutes les FI utilisaient l'anglais et le français comme langues officielles, mais seules deux FI faisaient traduire leurs documents. C'était une question d'économies et les membres avaient demandé à l'AMA de se pencher là-dessus.

Il dit que l'AMA avait été invitée à assister à la réunion de la Commission de l'entourage du CIO en décembre prochain. M. Koehler et lui y assisteraient et y feraient des présentations sur les questions liées à l'entourage.

Il poursuit en disant que le laboratoire de Tunis avait été suspendu pour une période de six mois à la suite d'une décision prise par le Comité exécutif cinq mois auparavant. Au cours de ces cinq mois, la Tunisie avait eu des problèmes politiques, c'était pourquoi le laboratoire n'avait pas encore réglé la question. Il croyait qu'il s'agissait d'une situation de force majeure et que l'AMA devait étendre la suspension pour une période de six mois de plus, afin de laisser le temps aux responsables du laboratoire de Tunis de reprendre leurs activités et de travailler avec l'AMA pour faire les correctifs nécessaires. S'ils arrivaient à le faire dans les six mois à venir, l'AMA pourrait lever la suspension. Cela laissait le temps à l'AMA de veiller à ce que tout se passe en conformité d'ici là. Il demandait au Comité exécutif d'approuver cette recommandation.

Concernant la question des fonds supplémentaires, il explique qu'il s'était rendu à Tokyo quatre semaines auparavant et qu'il avait rencontré le ministre. Le Japon avait signé une entente avec l'AMA de renouveler son soutien financier à l'AMA pour les activités des ORAD de la région d'Asie. Il remerciait le Japon pour cette contribution, laquelle dépassait la contribution gouvernementale habituelle. Il ajoute que l'Australie en avait fait de même. L'AMA avait signé une nouvelle entente avec l'Australie, laquelle prévoyait des sommes additionnelles qui seraient consacrées à l'ORAD en Océanie. Il s'agissait de deux exemples où l'AMA avait obtenu des fonds supplémentaires des gouvernements. L'AMA dépendait de la générosité des gouvernements et il souhaitait que l'on reconnaisse et remercie l'Australie et le Japon.

Il dit qu'il y avait une question avec l'Association olympique britannique (AOB) qui était survenue à la suite d'une décision du TAS. Les membres avaient peut-être été au fait des échanges dans les médias à la suite d'une déclaration faite par le président de l'AOB le mardi précédent au Symposium des FI à Lausanne. La déclaration avait été faite avant la réunion de son comité exécutif du mercredi où cette question devait être abordée. Le mardi, la nouvelle voulant que l'AOB ne change pas son règlement était parue dans les médias. Il portait cette question à l'attention des membres; ils pourraient en discuter lorsque M. Andersen présenterait son rapport. Il y avait une série de documents en annexe à ce rapport. Il préférerait aborder cette question au même moment que le rapport de conformité.

LE PRÉSIDENT donnait aux membres l'occasion de s'exprimer.

M. MCQUAID remercie le directeur général pour son rapport détaillé. Relativement au clenbutérol, le directeur général avait parlé d'obtenir une garantie du pays hôte avant d'y organiser un événement. Il se demandait ce que le directeur général avait voulu dire, notamment sur le plan pratique. Il dit que cela serait difficile.

Concernant la Chine, il dit que la situation n'était pas si grave. Il demandait si le directeur général était confiant qu'on pouvait y organiser des événements sans prendre de précautions additionnelles.

L'AMA échangeait avec les ligues professionnelles depuis plusieurs années. Il demandait quelle était la situation de l'antidopage dans les ligues individuelles ou dans les ligues en générales. Le fait qu'une association de joueurs étendue prévoyait menacer ou contester l'AMA et le CIO pouvait très bien compromettre la possibilité de mettre en place de bons programmes antidopage au sein des ligues professionnelles aux États-Unis, surtout si cette association s'associait à ces sportifs.

Concernant les missions des Observateurs indépendants, il dit qu'il y avait eu des discussions au sujet des missions simplifiées pour l'avenir. Il disait savoir de quoi il en retournait, car il avait déjà lui-même participé à une mission des Observateurs indépendants, où il avait dû produire un rapport très détaillé de quelque 200 pages. Il demandait si les missions en Afrique et aux Jeux panaméricains avaient été traditionnelles ou réduites, sinon, quels étaient les plans pour l'avenir de ces missions à Londres l'année suivante.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST répond à la question sur le clenbutérol. Il remerciait le directeur général pour ses explications. Il avait été très inquiet lorsqu'il avait entendu dans les médias que l'AMA avait abandonné l'affaire du TAS, comme si l'AMA acceptait indirectement la possibilité qu'il y ait eu contamination alimentaire. Comme tout le monde le savait, cette excuse donnée par les sportifs avait toujours été fermement rejetée. Il avait entendu ce type d'excuse pour la première fois au début des années quatre-vingt. Il avait reçu la nouvelle comme un précédent sérieux et cela l'avait beaucoup inquiété. Il était heureux de voir que la décision avait été basée sur des informations fournies par la FIFA. Il serait néanmoins satisfait de voir le rapport. Il ajoute qu'il fallait comprendre que le clenbutérol était un médicament vétérinaire qui était utilisé auprès d'humains dans certains pays. Il y avait eu des cas célèbres de sportifs qui avaient été disqualifiés parce qu'ils avaient pris du clenbutérol. Le plus célèbre étant le cas de l'ancienne sprinteuse Katrina Krabbe, vedette mondiale des années 90, et celui des deux haltérophiles britanniques qui avaient été expulsés des Jeux olympiques de Barcelone en 1992. Cela s'était passé 20 ans auparavant. L'excuse souvent fournie par les sportifs qui avaient subi un contrôle positif était la contamination. C'était un bêta-2 agoniste utilisé pour traiter l'asthme. Mais ces substances agissaient aussi comme agents anabolisants et elles figuraient sur la Liste des interdictions à cause de leur potentiel anabolisant si ingérées par voie orale ou par injection. La plupart des gens traités pour l'asthme avec des bêta-2 agonistes les prenaient par inhalation. Cette pratique était autorisée, mais il y avait toutefois un risque d'action anabolisante. Voilà pourquoi ces substances étaient interdites. Ce n'était pas la première fois que la question de contamination était soulevée, mais c'était la première fois qu'elle était acceptée indirectement. C'est ce qui était inquiétant. Ainsi, la dernière phrase en italique du rapport stipulant que « le clenbutérol est une substance interdite en permanence et l'AMA traitera chaque cas positif individuellement » était cruciale. Selon lui, le fait d'abandonner des causes devant le TAS ne devait pas être interprété comme une acceptation indirecte de l'allégation de contamination. Il fallait évaluer chaque cas individuellement. Il dit qu'il n'avait pas d'autres questions, mais qu'il souhaitait souligner cette question puisque cela pouvait créer un précédent grave. Il fallait être très prudent en abordant cette question. Il espérait que les différents pays et régions où il pouvait y avoir contamination, notamment en Chine et au Mexique, suivaient de près la question et éliminaient les risques. Il s'agissait d'une méthode inacceptable, contraire à l'éthique et illégale de traiter le bétail. Le clenbutérol était utilisé dans l'élevage du bétail parce qu'il avait des effets anabolisants et augmentait la masse musculaire. Ce processus

rapportait. Le directeur général avait dit qu'il y avait des recherches qui se penchaient sur cette question. L'objectif des recherches était de faire la distinction entre le clenbutérol ayant d'abord pénétré l'organisme d'un animal avant d'être consommé par un humain et le clenbutérol pris directement aux fins de dopage. On n'avait pas de réponse encore, mais les études étaient en cours.

M. RICCI BITTI dit qu'il ne connaissait pas la décision de l'AMA, mais qu'il était très inquiet de voir qu'on ne traitait plus l'usage du clenbutérol comme avant. Deux choses le préoccupaient. L'une était d'ordre opérationnel. Il y avait eu des cas semblables au Mexique avec le tennis. De toute évidence, on retrouvait des aliments contaminés dans certains pays. Le fait d'écarter automatiquement l'option du dopage était inquietant et pouvait aller très loin sur le plan du principe de la responsabilité objective, lequel constituait les fondements de tout le système. L'AMA avait-elle accepté les déclarations de la FIFA? Il semblait contradictoire d'être la partie appelante dans une cause très importante et d'accepter de considérer l'affaire de façon moins rigoureuse. Il ne connaissait pas les décisions. Il était très préoccupé par le fait que le principe de la responsabilité objective puisse être transgressé. Il fallait faire plus de recherches pour en savoir plus sur la contamination alimentaire et non alimentaire. Il recommandait que l'on apporte plus de précisions à cet égard.

Il avait une question sur l'entente avec DHL. On lui avait demandé des détails à ce sujet. Il accueillait favorablement l'entente. Toute entente permettant de réduire les coûts était la bienvenue. Il y avait toutefois des inquiétudes parmi les titulaires de droits. On lui avait demandé de transmettre les inquiétudes par rapport à la transgression des droits des titulaires actuels.

Il était surpris de voir à nouveau le point sur le Processus révisé pour l'acceptation des nouveaux signataires. Il était absent à la dernière réunion à Lausanne, mais croyait que la question avait déjà été réglée avant, à Montréal. Il souhaitait que les organisations sportives figurent dans le libellé; c'était essentiel pour l'AMA.

Enfin, comme il le faisait à toutes les réunions, il souhaitait féliciter l'AMA pour ses progrès avec l'UNESCO. Il voulait savoir quels pays avaient des lois en place, si ces lois étaient civiles ou criminelles, et quels pays disposaient d'ONAD efficaces et fonctionnelles.

LE PRÉSIDENT dit que le point Processus révisé pour l'acceptation des nouveaux signataires serait traité séparément. Il avait pris note du commentaire de M. Ricci Bitti.

M. MACADAM dit que le ministre des Sports de son pays regrettait de ne pouvoir assister à la réunion du Comité exécutif. Il se trouvait aux Jeux parapanaméricains au Mexique. Il dit que le Canada accueillerait les Jeux panaméricains et parapanaméricains en 2015. Il félicitait l'AMA et son bureau régional d'avoir aidé plusieurs pays des Amériques à ratifier la Convention de l'UNESCO. Il ne restait que cinq pays non signataires, dont deux étaient en voie de le faire. Il tenait à remercier le bureau régional, particulièrement Mme Pesce, pour ses efforts.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit à M. McQuaid que l'AMA n'était pas certaine à 100% qu'il n'y avait aucun problème en Chine. La Chine et le Mexique étaient les deux pays où l'AMA devait être prudente et transmettre des avis aux sportifs et aux hôtes d'événements. Concernant les garanties que l'AMA avait obtenues pour les événements à ce jour, il voulait parler des Championnats du monde de natation de la FINA de Shanghai tenus plus tôt cette année. La FINA avait obtenu des garanties de l'hôte de l'événement que les produits (viande) offerts aux sportifs dans les restaurants figurant sur la liste (une vingtaine au total) n'étaient pas contaminés. Il y avait eu une approche semblable à Guadalajara pour les Jeux panaméricains. L'hôte avait garanti que les aliments offerts aux sportifs au Village des Athlètes ne seraient pas contaminés. On avait remis aux sportifs une liste de restaurants où il n'y avait aucun risque de contamination. Il croyait que ce type de démarche était responsable et devait être entreprise par les hôtes des événements.

Concernant les ligues professionnelles, il dit qu'il était difficile de donner un compte rendu de la situation de l'antidopage en quelques minutes. Le mot à retenir ici était « progrès ». Les ligues professionnelles fonctionnaient en vertu de conventions collectives signées avec leurs sportifs. Ces conventions collectives s'appliquaient pendant une période définie. La convention de la NFL, conclue juste avant le début de la saison, s'appliquait pour une période de 10 ans. Il ne pouvait pas changer les conventions collectives, mais il pouvait aider à améliorer les programmes dans le cadre de ces ententes. La NFL réalisait régulièrement des contrôles en compétition et hors compétition; la liste de la NFL était semblable à celle de l'AMA, outre ses sanctions. Le processus de sanctions se rapprochait de plus en plus et évaluait la possibilité d'utiliser le système d'arbitrage américain, et éventuellement le TAS. Concernant la LNH, la ligue était présentement en période de négociations de sa convention collective. L'AMA avait rencontré les joueurs et la LNH à New York quelques mois auparavant. Une autre rencontre aurait lieu dans les mois à venir. Son programme contenait une liste de substances moins exhaustive que celle de l'AMA. En outre, la ligue réalisait moins de contrôles hors compétition que l'AMA ne le souhaiterait, mais elle se rapprochait de plus en plus du Code. Relativement à la NBA, il dit que l'AMA comptait davantage sur la FIBA. À l'aide de M. Bowman et de la FIBA, l'AMA avait pu rencontrer les représentants de la NBA en juin. Elle discutait avec ses joueurs et tentait d'aborder l'antidopage avec eux. La NBA avait un programme de contrôles en compétition, mais l'AMA en connaissait peu sur son programme de contrôles hors compétition. Le baseball était le sport qui avait fait le plus de progrès au cours des 12 derniers mois. Ses ligues mineures s'approchaient du but, sauf en matière de sanctions. Les ligues majeures étaient assujetties à des conventions collectives et discutaient avec leurs associations de joueurs. Elles avaient demandé le soutien de l'AMA à cet égard. C'était le compte rendu qu'il pouvait fournir à l'heure actuelle.

Concernant les Observateurs indépendants, il dit que l'objectif dans un avenir rapproché était que l'AMA travaille avec les organisateurs de manifestations de 18 à 24 mois avant les événements, afin que leurs règles et programmes soient en place à temps. L'AMA pourrait les aider à mettre en place le meilleur programme qui soit et n'aurait pas à se rendre à la manifestation par la suite ou alors, elle y participerait d'une façon différente. Telles étaient les avancées que l'AMA souhaitait réaliser. Tout cela engendrerait des modifications au Code; elles seraient faites en temps voulu. L'AMA devait repenser au titre des observateurs indépendants. Il ajoute que l'équipe de Londres serait réduite, à l'instar de celles qui s'étaient rendues aux Jeux panafricains et aux Jeux panaméricains. L'équipe serait deux fois plus petite que celle de Beijing. L'AMA chercherait des moyens d'améliorer le programme réalisé à Vancouver. À ces Jeux, l'AMA avait mené un programme de style audit; l'équipe en mission avait rencontré la Commission médicale du CIO et les deux parties avaient échangé au quotidien. Les questions pertinentes avaient été réglées sur le champ. Le seul bémol restait la taille du rapport. L'AMA travaillait actuellement avec les membres envoyés en mission afin de s'assurer qu'ils produisent un rapport succinct résumant les événements sans fournir une foule de détails. Détails auxquels M. McQuaid avait fait référence.

Il dit qu'il donnerait au professeur Ljungqvist toutes les informations fournies par la FIFA. Par rapport à la question soulevée par M. Ricci Bitti, il dit qu'il y avait eu quatre ou cinq cas à la *Gold Cup*, organisée par les Américains au Mexique plus tôt cette année. Il s'agissait tous de cas liés au clenbutérol. Comme les sportifs avaient été innocentés, l'AMA avait porté toutes ces causes en appel. Durant la compilation de la preuve pour l'appel, l'AMA avait reçu le rapport de la FIFA, mentionné un peu plus tôt. La FIFA avait préparé ce rapport durant l'événement tenu au Mexique, à savoir la Coupe du monde U-17. Le rapport était très probant. L'AMA avait conclu que si cette information était présentée au tribunal, cela impliquerait qu'il y avait un doute suffisant pour que l'AMA ne poursuive pas les sanctions. Il dit qu'il ferait une copie du rapport pour le professeur Ljungqvist. Il fallait se poser ces questions lorsque des appels étaient en jeu. Il était vain de se présenter devant le TAS et de gaspiller de l'argent si on connaissait déjà l'issue. On avait pris cette décision relativement à ces quatre ou cinq cas.

Il remerciait le professeur Ljungqvist pour ses informations sur le clenbutérol. C'était exactement ce qu'il avait voulu faire dans son rapport. Cette substance dopante était très néfaste. L'AMA ne pouvait pas négliger cette question. D'un point de vue de la recherche, c'était très important. L'AMA ne changeait pas son approche par rapport au clenbutérol, mais elle évaluait les informations qu'on lui fournissait pour chacun des cas, afin de voir si ces informations se classaient dans la catégorie de la contamination alimentaire. Il y aurait moins de cas de contamination si les gens respectaient les avertissements et les garanties mentionnés.

À M. Ricci Bitti, il croyait n'avoir rien à rajouter sur les cas de football. Son point sur DHL avait été clair. L'AMA ne comptait pas signer de contrats avec une compagnie de messagerie. Elle comptait obtenir une meilleure offre. Il en reviendrait ensuite aux individus de décider s'ils voulaient en profiter. L'AMA ne ferait pas d'appels d'offres, à moins d'avis contraire.

Le rapport de l'UNESCO sur la législation devait être fourni par M. Houlihan. L'AMA l'attendait avec impatience et faisait le nécessaire pour s'assurer qu'il soit complété. L'AMA donnerait encore quelques mois à l'UNESCO pour remettre le rapport et avoue qu'elle serait fort déçue si le rapport n'était pas prêt à temps pour la réunion de mai.

Il remercie M. MacAdams pour son témoignage de gratitude à l'égard des directeurs régionaux. Ces derniers travaillaient très fort dans leurs régions et on les remerciait rarement.

M. REEDIE appuie les commentaires du directeur général sur la ligue nationale de football. Il dit qu'il avait eu l'occasion de faire une présentation lors d'un dîner à Londres où on soulignait un événement international tenu à Wembley. Il avait rencontré Roger Goodall, le commissaire de la ligue nationale de football, et avait parlé du problème de l'Association des joueurs et de la réticence à accepter les contrôles à l'hGH, simplement parce que les joueurs ne croyaient pas que ce type de contrôle était efficace. Trois semaines auparavant, alors qu'il participait à la première session de la Conférence internationale de l'Agence antidopage des États-Unis à Londres – dont la première partie, à son avis incompréhensible, portait sur la qualité des contrôles à l'hGH – il avait bien compris que le milieu scientifique croyait que les contrôles à l'hGH étaient efficaces. Il avait donc passé le mot à M. Goodall. Ce dernier allait présenter ces informations à son Association de joueurs afin de faire avancer les choses à cet égard.

LE PRÉSIDENT répond que le sentiment général qui ressortait de cette affaire était qu'il s'agissait d'une ruse utilisée par l'Association des joueurs. L'AMA avait été prise en sandwich dans toute cette histoire, mais elle avait refusé de prendre part aux débats. Malgré cela, les joueurs avaient entraîné l'AMA dans cette affaire sous réserve de la validité scientifique du contrôle. L'AMA - et les scientifiques - n'avaient aucun doute sur la validité de la méthode. Il croyait personnellement que M. Goodall était intelligent, compétent et honnête dans sa démarche de faire avancer les choses à cet égard.

M. REEDIE ajoute que M. Goodall avait été reconnaissant à l'égard du soutien qu'il avait reçu de l'AMA.

LE PRÉSIDENT dit qu'il était heureux d'entendre pareil commentaire.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST dit que le contrôle à l'hGH était très efficace; le problème était que la fenêtre de détection était très mince. L'AMA travaillait sur un contrôle alternatif (les biomarqueurs) afin de les combiner, si possible. L'AMA tentait d'élargir la fenêtre des contrôles actuels, mais les contrôles actuels étaient utiles lorsqu'ils étaient utilisés adéquatement hors compétition. C'était pourquoi il était difficile d'inciter les partenaires à faire de tels contrôles.

LE PRÉSIDENT met l'accent sur quelques points. Concernant les progrès par rapport à l'UNESCO et le Fonds établi, il dit que l'AMA devait tirer profit des 2,7 millions à disposition. L'AMA déployait beaucoup d'efforts et on pouvait certainement affirmer que les avantages avaient été nombreux pour plusieurs ORAD, grâce au soutien des directeurs régionaux qui encourageaient leurs pays membres à faire des demandes

auprès du Fonds. Il dit que les membres devaient se rappeler que cette ressource pour soutenir les activités existait et qu'il ne fallait pas l'ignorer. Relativement à cette recherche, il dit qu'il l'attendait aussi depuis longtemps. Il avait été difficile de comprendre l'état des choses le lundi précédent à Paris. On lui avait dit que le lunch avait été annulé pour des raisons budgétaires (semblait-il). Donc, aucun lunch n'avait été offert par l'UNESCO. Il était d'accord avec le directeur général : la recherche devait se faire malgré tout.

Par rapport au clenbutérol, il croyait que tout avait été dit. Sans vouloir se prendre pour un expert, il ajoute qu'on lui avait dit qu'il fallait considérer établir des niveaux seuils. Par rapport aux niveaux seuils, il croyait comprendre que ceux-ci n'étaient pas pertinents. Les données d'un individu pouvaient se trouver sous ce niveau seuil entre la période où la substance interdite est prise et la période où elle est prélevée et analysée. Il ne croyait pas se tromper en faisant une telle affirmation et ne voyait pas pourquoi il fallait considérer l'aspect du niveau seuil. La bonne nouvelle était que l'AMA avait demandé des recherches qui feraient la distinction entre l'ingestion directe et l'ingestion indirecte par l'entremise de viande contaminée. Cette substance ne serait pas retirée de la Liste. Il fallait toutefois traiter la question, malgré les difficultés qui subsistaient dans certaines parties du monde.

M. RICCI BITTI dit que le niveau seuil aidait, à titre de référence. Ce n'était peut-être pas la solution, mais il était convaincu que la contamination constituerait un motif de défense dans les causes futures. Il fallait donc disposer d'une donnée de référence. De toute évidence, les niveaux seuils avaient souvent permis aux tricheurs de s'en tirer, mais c'était le seul moyen de disposer d'une référence. Il ne disait pas que les niveaux seuils constituaient la solution; à son avis, l'AMA s'avancit sur un terrain miné et tout le monde contesterait un contrôle positif en alléguant la contamination. En outre, le principe sur lequel le programme antidopage était fondé, soit la responsabilité objective, serait menacé.

LE PRÉSIDENT dit que la question des niveaux seuils n'était pas à l'ordre du jour du groupe d'experts Liste. Le groupe d'experts Liste avait clairement défini ses raisons pour maintenir cette substance sur la Liste.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST dit que certains niveaux seuils, de même que les principes pour l'évaluation des résultats d'analyses anormaux, avaient été intégrés à la Liste. Il fallait toutefois analyser les substances une à une. En outre, les métabolismes pouvaient différer d'un à l'autre. Il proposait de consulter M. Pascual du CIP. Ce dernier avait été responsable des analyses lors des Jeux panaméricains à Mexico City, parce que le laboratoire de Barcelone avait un laboratoire distinct sur place, et qu'il avait rapporté que les données préliminaires disponibles suggéraient que les niveaux seuils permettant de distinguer les cas positifs et les cas non positifs de clenbutérol seraient difficiles, sinon impossibles, à introduire. Il fallait se pencher encore plus sur cette question.

LE PRÉSIDENT dit que l'AMA serait vigilante avec cette substance dans les mois à venir.

Il fait référence au soutien de la France avec Interpol. Le lundi précédent, le ministre lui avait assuré que les ministres européens prendraient part activement à la révision du Code; ils croyaient que les ministères et les représentants élus devaient s'intéresser au processus. Le ministre lui avait assuré qu'il y prendrait part et qu'il encouragerait ses homologues des 27 états membres européens à en faire autant.

Il dit que le directeur général avait parlé d'un processus de l'AMA auprès de l'INADO, le nouvel Institut des organisations nationales antidopage. Le directeur général avait dit que l'AMA souhaitait aller de l'avant à cet égard, de la même manière qu'elle avait aidé SportAccord. Cela se ferait à certaines conditions et au moment opportun, vraisemblablement l'année suivante. Si toutes les conditions satisfaisaient le directeur général, le président et le président du Comité Finance et Administration, le financement serait octroyé afin d'aider l'organisme à ses débuts. Il dit comprendre que les membres avaient approuvé la proposition.

Il aborde la proposition sur le laboratoire de Tunis et sa suspension de six mois. Il fallait soit lever la suspension, soit prendre d'autres mesures au cours du mois à venir. Parce que le directeur avait décrit la situation comme une force majeure en raison de la situation politique difficile dans ce pays, il avait recommandé que l'AMA étende la suspension de six mois, dans l'espoir que le laboratoire fasse le nécessaire pour se conformer aux critères de l'AMA et pour être fonctionnel, et que la situation se règle au pays. Il demande aux membres s'ils étaient satisfaits de la recommandation d'étendre de six mois la suspension de ce laboratoire.

### DÉCISIONS

1. La proposition au sujet du financement de l'INADO provisoire est approuvée.
2. La recommandation d'étendre de six mois la suspension du laboratoire de Tunis est acceptée.
3. Il est pris note du rapport du directeur général

#### **3.1 Processus révisé pour l'acceptation de nouveaux signataires**

LE PRÉSIDENT déclare que l'AMA avait reporté la question à la réunion du Comité exécutif de Montréal, parce que l'AMA avait tenté de la traiter sans préavis. Il croyait que c'était injuste. Il avait été heureux que certains membres manifestent la volonté de reporter cette question. Le Comité exécutif en avait reparlé à Lausanne en septembre. On avait ensuite préparé un document permettant d'entamer un processus. Il demandait au directeur général de fournir des détails à ce sujet.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit que, suite aux suggestions reçues, il y avait une recommandation révisée qui contenait une nouvelle phrase permettant d'améliorer ce point. On avait inclus une clause qui avait été partagée avec le Mouvement sportif. Elle stipulait ceci : « Il est désormais recommandé que, dans le cas où de nouvelles fédérations sportives soumettent une demande de statut de signataires du Code, la direction de l'AMA détermine d'abord s'il existe un signataire représentant le sport en question. Advenant qu'il en soit ainsi, elle transmettra la demande au CIO et à l'organisation qui chapeaute ces fédérations, et ce, pour savoir s'il y a un conflit d'intérêts actuel ou potentiel entre la fédération désirant obtenir le statut de signataire et une ou plusieurs fédérations déjà signataires du Code. Si tel est le cas, l'AMA référera la demande au CIO. » Il s'agissait d'une clause additionnelle qui couvrait un aspect qui préoccupait le Mouvement sportif. Il l'avait présentée au Mouvement sportif en matinée, aux fins de discussions.

M. KASPER dit que le document devait être changé de toute façon. Il s'agissait d'un pas en avant. Ce point avait été discuté au sein du Mouvement sportif et des FI. On croyait qu'il revenait au Mouvement sportif de se prononcer sur les nouvelles demandes (les accepter ou les refuser). Il y en avait peu à l'heure actuelle, mais il pourrait y en avoir plus. Cela ne s'appliquait pas qu'aux nouveaux sports, ou à deux fédérations d'un même sport, mais aussi aux groupes qui soumettaient une demande. Il ne croyait pas que l'AMA était en mesure de savoir ce qui se passait dans les différentes fédérations. On avait discuté d'un cas intéressant en matinée avec M. McQuaid. Le cas concernait le cyclisme et le Tour de France. Il ne croyait pas que l'AMA pouvait traiter de tels conflits potentiels; selon lui, la nouvelle formulation de la clause devait être appliquée. L'AMA devait donc conclure que les nouvelles demandes devaient être acheminées au Mouvement sportif ou au CIO afin d'éviter les conflits dans l'avenir.

LE PRÉSIDENT dit qu'il reporterait la discussion à plus tard, soit jusqu'à ce que les membres aient en main le document d'information pertinent. Le point avait été soulevé pour la Ligue de rugby et l'Union de rugby. Plusieurs membres ne connaissaient pas ces deux entités, mais il tenterait de fournir des explications, car celles-ci existaient dans son pays. En 1908, la Ligue de rugby s'était dissociée de l'Union de rugby parce que plusieurs

joueurs avaient subi des blessures et croyaient qu'ils devaient être payés. De son côté, l'Union de rugby avait déclaré que son code ne prévoyait aucun paiement pour les joueurs de football. Ainsi, 102 ans plus tard, la Ligue de rugby avait déclaré qu'elle souhaitait obtenir le statut de signataire du Code. On avait référé la Ligue à l'Union de rugby. Les deux entités avaient des opinions diamétralement opposées. Dans son pays, on avait dit que toute cette affaire était ridicule et insultait la Ligue de rugby, qui existait depuis 102 ans. À son avis, il s'agissait d'un cas flagrant qui n'aurait jamais dû se rendre devant l'Union de rugby. Il ne croyait pas en une formule universelle. Il sollicitait l'avis des membres à cet égard.

LE PRÉSIDENT reprend le point après la pause-repas. Une heure plus tôt, on avait remis aux membres un document révisé de l'exercice entamé avant la pause-repas. Il supposait que les membres avaient eu le temps de l'évaluer. La perspective du CIO et du Mouvement sportif avait été incluse dans ce document. Il demandait aux membres s'ils avaient des questions ou des commentaires sur cette version amendée. Il demandait aux membres d'approuver la proposition.

### DÉCISION

Le processus révisé pour l'acceptation de nouveaux signataires est approuvé.

#### **3.2 Prochains rapports sur la conformité au Code**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit que le document parlait de lui-même. Il proposait qu'on ne présente pas de rapport de conformité à la fin de 2013, comme le mandatait le Code. L'AMA devait soumettre un rapport de conformité au Conseil de fondation tous les deux ans. On disait que l'exercice serait inopportun à ce moment pour différentes raisons. D'abord parce que le Comité exécutif et le Conseil de fondation approuveraient les révisions du Code à la fin de 2013. Soumettre d'autres rapports de conformité à ce moment-là pouvait semer la confusion. On proposait donc de reporter ce rapport à la fin de 2015. Ceci laisserait à l'AMA le temps d'évaluer les moyens de mettre en place les révisions. Au cours des deux dernières années, l'AMA avait reçu bon nombre de critiques sur sa manière de mener le dossier de la conformité. Cette tâche en était une qui était réservée à un organisme de réglementation qui devait parfois utiliser un langage « hostile » afin de faire passer le message auprès des parties impliquées. Pour les prochaines années, on proposait de collaborer avec les signataires afin qu'ils adoptent de meilleures pratiques, qu'ils se détachent des règles et examinent les subtilités de ces règles et qu'ils se concentrent davantage sur la pratique. Il avait fait allusion à ceci lorsqu'il avait répondu à la question M. McQuaid sur les observateurs indépendants. L'AMA croyait qu'elle devait collaborer avec les plus petites FI afin de les aider à mieux utiliser leurs ressources financières en antidopage et à travailler avec les ONAD. À titre d'exemple, il dit que le korfbal avait autorité à ses championnats mondiaux; c'était sa juridiction. Ce sport devait avoir un programme de contrôle en compétition et hors compétition à ses championnats mondiaux où étaient ses sportifs. Hors de ce contexte, ses sportifs seraient surveillés par les ONAD. Le korfbal n'avait pas les ressources humaines ou financières pour aller plus loin. L'AMA devait pouvoir collaborer avec ce sport et obtenir un programme plus efficace. Dans le même ordre d'idées, l'AMA croyait qu'elle devait collaborer avec les organisateurs de grandes manifestations sportives, les ONAD et les ORAD en misant sur la pratique sur le terrain. Elle pourrait faire appel à son expérience et à ses capacités pour améliorer les pratiques, afin de démasquer les individus qui trichaient ou qui échappaient à la détection. Tel était l'objectif. L'AMA comptait mettre le tout en place sous réserve de l'approbation des membres. Le processus serait entamé la semaine suivante. Il dit que ce changement d'approche devait être prioritaire. En outre, l'AMA n'aurait pas à modifier ses budgets pour ce faire; elle pourrait aller de l'avant en fonction du budget qui serait accordé le lendemain. Elle n'aurait qu'à modifier les descriptions de tâche et les responsabilités des membres de l'équipe. Il savait que le Mouvement sportif accueillerait l'idée. Il dit que le président avait discuté de ce point avec le président de SportAccord dans le cadre d'une rencontre en Nouvelle-Zélande. Il était persuadé que le Mouvement participerait au processus. Il croyait qu'il en était de même pour les ONAD et que tout le monde voudrait collaborer et

améliorer la lutte contre le dopage dans le sport. Il demandait aux membres d'approuver cette stratégie.

Comme il n'y aurait pas de rapport de conformité officiel avant 2015 si cette stratégie était acceptée, M. ROWE se demandait si le directeur général pouvait exposer le processus qui serait mis en place pour reconnaître les parties devenues conformes et les parties devenues non conformes durant ce processus.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL explique l'objectif visé : le lendemain, si le Conseil de fondation approuvait une liste de signataires non conformes, l'AMA devrait travailler avec ces signataires jusqu'à ce qu'ils deviennent conformes. L'AMA présenterait leur progrès à toutes les réunions. Elle n'aurait pas à présenter de rapport sur la situation des signataires conformes à moins que ceux-ci n'aient commis de fautes graves faisant en sorte qu'ils soient devenus non conformes. Alors, l'AMA présenterait un rapport de non-conformité à leur endroit.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST demandait si cela signifiait que ceux qui étaient jugés conformes seraient déclarés conformes officiellement.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL répond que c'était l'objectif.

LE PRÉSIDENT dit que la proposition était de reporter le rapport de conformité de novembre 2013 à novembre 2015. En outre, les activités de conformité seraient désormais axées sur de meilleures pratiques et sur le soutien aux signataires du milieu de l'antidopage afin qu'ils puissent adopter de meilleures pratiques.

#### DÉCISION

La proposition concernant les prochains rapports sur la conformité au Code est approuvée.

### **4. Opérations/gestion**

#### **– 4.1 Désignation du Comité exécutif 2012**

LE PRÉSIDENT dit que les membres disposaient d'un document amendé sur ce point. Il supposait qu'ils avaient eu l'occasion de le lire. Le Comité exécutif devait présenter une recommandation au Conseil de fondation le lendemain.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit que cette décision serait présentée par le Comité exécutif au Conseil de fondation le lendemain. Elle résultait de toutes les informations recueillies des membres en matière de composition pour la prochaine année.

LE PRÉSIDENT dit que le document était à jour et n'exigeait pas vraiment de discussions.

M. MACADAM note que les Amériques continuaient de discuter avec le CADE et le nouveau président de la Colombie de la représentation au Comité exécutif. Il y reviendrait à la prochaine Assemblée générale du CADE en février prochain. D'ici là, il dit que le Canada serait heureux d'accepter le rôle.

LE PRÉSIDENT demande aux membres si ces informations étaient claires et s'ils acceptaient de présenter cette recommandation au Conseil de fondation le lendemain.

#### DÉCISION

Les désignations du Comité exécutif 2012 sont approuvées.

#### **– 4.2 Conseil de fondation**

##### **4.2.1 Composition 2012**

##### **4.2.2 Confirmation de la composition pour les autorités suisses**

LE PRÉSIDENT déclare que cette mesure était exigée aux fins d'inscription aux autorités suisses.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit qu'il existait deux listes : la composition actuelle du Conseil de fondation pour les autorités suisses et la composition du Conseil de fondation pour la prochaine année (pour le Conseil de fondation).

LE PRÉSIDENT demandait aux membres s'ils souhaitaient discuter de ce point, destiné au Conseil de fondation.

### DÉCISION

La composition du Conseil de fondation 2012 et la confirmation de la composition pour les autorités suisses sont approuvées.

## **5. Juridique**

### **– 5.1 Compte rendu juridique**

M. NIGGLI dit aux membres que son rapport serait bref. Il y avait peu de mises à jour depuis la rédaction du rapport. Le cas au Mexique avait déjà été abordé. L'AMA s'était également retirée de l'affaire danoise de cyclisme pour les mêmes raisons que l'affaire mexicaine. Il insistait sur le fait que ces cas de clenbutérol exigeaient que l'on évalue chaque cas et chaque élément de preuve individuellement. Chaque cas était différent. Il fallait donc éviter de prendre le risque que les sportifs s'en servent comme excuse et évaluer chaque cas attentivement.

Il souhaitait fournir une mise à jour sur l'affaire n° 6, se rapportant à M. Keisse, en Belgique. On avait beaucoup parlé de ce cas autour de cette table. Il était survenu deux choses importantes récemment. Dans un premier temps, M. Keisse avait essayé d'obtenir une mesure provisoire en Belgique. Cette mesure avait été rejetée récemment par le tribunal belge. C'était une bonne nouvelle. Le deuxième point important – tant pour cette affaire que généralement parlant – était que deux décisions avaient été rendues en Europe. L'une en Italie et l'autre en Allemagne. La décision du TAS au sujet de M. Keisse avait été reconnue par les tribunaux civils de ces deux pays. On parlait ici de processus exequatur. On avait procédé ainsi parce qu'un juge belge avait déclaré que le TAS n'était pas reconnu comme une véritable institution d'arbitrage et que sa décision ne pouvait être mise en place et exécutée en Belgique. Le TAS s'était donc présenté devant deux autres pays de l'Union européenne. Des tribunaux de ces deux pays avaient rendu une décision stipulant que les décisions du TAS étaient véritablement arbitraires. Elles pouvaient donc être reconnues en vertu de la Convention de New York. Cette décision était très importante pour cette affaire, mais aussi pour les décisions du TAS en général, qui pourraient être renforcées en ce sens.

Une autre mise à jour concernait l'affaire n° 9, se rapportant à M. Cañas. Il s'agissait d'une autre cause qui traînait en longueur depuis plusieurs années. M. Cañas s'était d'abord présenté devant la Commission européenne et avait perdu sa cause. Il avait ensuite fait appel devant la Cour européenne de justice. La Cour avait récemment déclaré qu'elle n'entendrait pas l'appel sur le fond, et qu'elle classerait l'affaire désormais sans fondement, parce que le joueur était à la retraite depuis plusieurs années. L'AMA avait fait savoir à la Cour qu'elle était satisfaite de cette décision. Elle attendait la décision finale. Il n'y aurait vraisemblablement pas d'audiences et l'affaire serait classée sous peu.

Il voulait attirer l'attention des membres sur un dernier cas : l'affaire Wickmayer et Malisse, deux joueurs de tennis suspendus en Belgique. Dans cette affaire, deux procédures différentes se déroulaient en parallèle. L'une était une procédure du TAS et l'autre était un litige en Belgique. La procédure du TAS n'avait pas avancé, car l'AMA attendait une décision du Tribunal fédéral suisse. Avec un peu de chance, il se passerait quelque chose de positif avant la fin de l'année et l'affaire avancerait. Concernant la procédure en Belgique, il dit que les nouvelles avaient été plutôt encourageantes. Les joueurs avaient présenté le litige devant les tribunaux civils et administratifs (Conseil

d'État belge) et l'AMA n'avait pas été admise comme partie dans l'affaire devant le Conseil d'État belge. Finalement la plus haute autorité en Belgique avait déclaré que l'affaire ne pouvait être jugée devant le Conseil d'État, parce qu'il s'agissait d'une affaire civile. L'affaire devant le Conseil d'État était donc close. L'AMA avait été admise comme partie devant le tribunal civil. Elle pourrait donc présenter ses arguments au tribunal et possiblement à la Cour européenne de justice, advenant que le Tribunal en Belgique décide de référer certaines questions à un niveau européen. Il s'agissait d'une bonne nouvelle. Le bémol était que l'affaire traînait en longueur et coûtait très cher. D'ici le rendu de la décision, il était probable que les deux joueurs soient à la retraite.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST fait référence au premier cas abordé. Il allait sans dire que le CIO était très déçu de l'issue de la décision du TAS. On faisait souvent référence à cette règle comme la règle Osaka. Il explique que cette règle avait été créée lors des Championnats du monde de l'IAAF à Osaka en 2007, sous la présidence du vice-président actuel du CIO, M. Thomas Bach, un avocat. À ce moment-là, la règle était adéquate et répondait aux exigences des sportifs de ne pas être forcés de compétitionner contre des sportifs qui s'étaient dopés aux Jeux olympiques. Le TAS avait malheureusement décidé que ce n'était pas une question d'admissibilité, mais une question de sanction additionnelle imposée, ce qui allait à l'encontre du Code de l'AMA. Le CIO était très déçu.

M. RICCI BITTI dit qu'il avait assisté à une réunion fâcheuse à Rome. La sentence de l'ONAD en Italie avait été renversée par le TAS. Le cas de cyclisme impliquait M. Lazarro - un médecin et récidiviste connu - ainsi qu'une jeune fille de moins de 18 ans et son père. Le médecin avait été banni à vie et le père avait été sanctionné pour cinq ans pour avoir administré du sang. Mais le TAS avait exonéré le père et sanctionné le médecin pour cinq ans. On lui avait dit que l'article 2.8 du Code devait peut-être être clarifié, puisque la différence entre assistance et incitation n'était pas très grande. Le fait de modifier le Code ne réglerait pas le problème, si le TAS était un tribunal entièrement indépendant. Néanmoins, on pouvait porter attention à ces faits dans le cadre de la révision du Code de l'AMA, car les choses regardaient mal.

LE PRÉSIDENT dit qu'il avait vu la lettre de l'avocat la veille. C'était très complexe, mais on devait néanmoins porter ces faits à l'attention de l'équipe de rédaction du Code et les évaluer au moment de réviser le Code. La lettre de l'avocat était très intéressante, mais l'affaire était complexe. L'AMA prenait l'affaire en main.

#### DÉCISION

Il est pris note du compte rendu juridique.

### **6. Finance**

#### **– 6.1 Compte rendu : Finance**

M. REEDIE dit que les membres seraient heureux d'apprendre qu'il ne comptait pas leur expliquer en détail toutes les données qui se trouvaient dans les documents à leur disposition. Le procès-verbal de la réunion du Comité Finance et Administration avait été remis à la réunion du Comité exécutif de septembre et demeurait inchangé. Les membres pourraient y lire les recommandations du Comité Finance et Administration.

#### DÉCISION

Il est pris note du compte rendu : Finance

#### **– 6.2 Contributions des gouvernements / du CIO**

M. REEDIE dit que les membres disposaient d'une version à jour du rapport au 17 novembre. Il indiquait que l'AMA avait perçu 98,58% des contributions des gouvernements, ce qui était favorable. Il avait une liste détaillée des pays qui n'avaient pas contribué (on retrouvait un ou deux pays importants ainsi que plusieurs petits pays); selon lui, un pourcentage de 98,58% à un mois de la fin de l'année était positif.

À la dernière réunion, les membres avaient décidé d'essayer d'accélérer le versement des contributions au moyen de leurs propres contacts. Il souhaitait féliciter le président du CNO de la Turquie qui avait communiqué avec son gouvernement; le nouveau groupe de fonctionnaires au sein du gouvernement concerné avait admis ne pas être au fait de cette question. Somme toute, les contributions avaient été versées 24 heures plus tard. Souvent, une approche personnalisée pouvait porter ses fruits en pareilles circonstances.

#### DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur les contributions des gouvernements et du CIO.

#### – **6.3 Comptes trimestriels 2011 (3e trimestre)**

M. REEDIE dit que le rapport sur les comptes trimestriels fournissait des données très détaillées. Il présentait le bilan et les comptes de profits et pertes. On voyait très clairement une perte de plus de 4,5 millions pour cette période. Pour l'année complète à ce jour, il y avait un surplus d'environ 5 millions de dollars. C'était tout à fait normal, puisque l'AMA récoltait de grosses sommes en début d'année et de plus petites sommes en fin d'année. Selon lui, les données étaient pertinentes. Le document « Chiffres réels par rapport au budget » était joint au rapport. Il l'avait évalué avec Mme Pisani; il n'y avait eu aucun imprévu dans les neuf premiers mois de l'année. Ce qui avait été prévu figurait dans le document. Les choses suivaient leur cours.

#### DÉCISION

Il est pris note des comptes trimestriels 2011.

#### – **6.4 Budget 2012**

M. REEDIE aborde la question principale, soit le calcul des contributions en fonction du budget de 2012. Ce point à l'ordre du jour présentait les plans stratégique et opérationnel en fonction du budget de 2012. Les données budgétaires actuelles présentées aux membres en septembre n'avaient pas changé, montrant un budget à 0% et à 2% d'augmentation. Pour bien se préparer pour cette réunion, il dit qu'il avait aussi consulté les procès-verbaux des réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation précédentes, afin de s'assurer que ses propos ne surprendraient personne. En fait, les procès-verbaux étaient représentatifs des discussions qui avaient eu lieu aux réunions précédentes. En guise d'introduction, il dit que les membres du Comité Finance et Administration croyaient que la saine gestion financière voulait qu'il y ait des augmentations régulières des contributions. Son expérience dans le domaine avait prouvé qu'en interrompant les augmentations, il était plus difficile d'imposer des augmentations par la suite. S'il n'en tenait qu'au Comité Finance et Administration, il proposerait une hausse des contributions des autorités publiques de 2%. Le Mouvement olympique verserait des contributions équivalentes; une hausse de 2% lui semblait raisonnable. Pour tenter de démontrer exactement ce qui s'était passé, il parlait de l'effet de la dépréciation du dollar américain entre 2010 et 2011. Dans plusieurs cas, on payait moins cher qu'avant. Il ne souhaitait pas soumettre des milliers de pages de statistiques pour expliquer la situation, mais il avait découvert que certains pays payaient moins cher aujourd'hui qu'ils ne payaient dix ans auparavant. Ainsi, le Comité Finance et Administration osait espérer que les membres réaliseraient que le système avait évolué en faveur des gouvernements, ce qui n'était pas le cas pour le Mouvement olympique ou les États-Unis, qui payaient en dollars américains. Pour tous les autres pays, la situation était avantageuse. Le Comité Finance et Administration croyait également qu'il n'était pas déraisonnable de proposer une telle hausse. Les sommes n'étaient pas astronomiques. Une hausse de 2% représentait 264 000 dollars américains, somme divisée entre tous les pays du monde. En évaluant la situation de certains pays et en appliquant une hausse de 2%, on avait fait le constat suivant : l'Égypte devrait verser 65 dollars; l'Afrique du Sud devrait verser 400 dollars; l'Argentine, 2 258 dollars, le Brésil, 5 591 dollars, le Canada, 19 154 dollars, la Chine, 4 810 dollars, l'Inde, 1 871 dollars, les Émirats arabes unis, 1 133 dollars, l'Autriche, 2 156 dollars, le Danemark, 1 767 dollars, et la France et la Grande-Bretagne (deux puissances européennes), 14 577 dollars. Ces

sommes n'étaient donc pas exagérées. Elles ne constituaient que des arrondissements de montants pour les ministères des Finances qui préparaient les budgets. Selon lui, cette demande n'était pas déraisonnable.

Les documents des membres contenaient également les prévisions de trésorerie; ils devaient comprendre l'impact des décisions qu'ils s'apprêtaient à prendre. L'AMA avait réussi à bien gérer ses activités grâce aux contributions et à une réserve de fonds non attribués. Cette réserve finançait les activités normales de l'Agence depuis les deux ou trois dernières années et le ferait à nouveau cette année. Selon les hausses de contributions accordées de 2012 à 2014, il se pouvait que l'AMA épuise cette réserve en 2013 ou, avec un peu de chance, 12 mois plus tard. Cela n'était pas négligeable. Dans cette mesure et d'un point de vue strictement financier, il croyait qu'il devait y avoir une hausse des contributions, sans quoi l'AMA serait forcée de réduire ses coûts, parce que bon nombre de ses coûts impliquaient des paiements au Canada et en Suisse, pays où les devises étaient plus fortes et où l'AMA serait invraisemblablement touchée. En définitive, l'AMA en ferait moins qu'avant et manifestement moins que les gouvernements le voulaient.

Cette semaine, la Coventry University avait publié un rapport où on avait comparé des menaces à l'égard du sport, à savoir les matchs truqués et le dopage. Le problème du dopage était 65 fois plus important que celui des matchs truqués. Les activités de l'AMA devaient se poursuivre. On en demandait toujours plus à l'AMA. Chaque fois qu'il lisait les quotidiens, il lui semblait que la fin du monde approchait – à Westminster, à Bruxelles, à Bonn ou à Washington et ainsi de suite – il se demandait quand les politiciens du monde apprendraient des économistes et vice versa. Il espérait que les problèmes se règlent.

Le message du Comité Finance et Administration était clair : il fallait des augmentations régulières pour assurer une saine gestion et des progrès continus. Il dit qu'il était persuadé que les membres voudraient débattre de cette question.

LE PRÉSIDENT dit que M. Reddie avait donné des explications claires sur la position de l'AMA à l'heure actuelle et la position dans laquelle elle pourrait se retrouver dans un avenir très rapproché si certaines décisions étaient prises. Il demandait aux membres de tenir compte de ce contexte au moment de formuler leurs commentaires.

M. EKEJI remercie M. Reddie pour son excellent rapport. Il partageait les préoccupations du Comité Finance et Administration et de l'AMA, mais pensait aussi en termes de représentation des connaissances. Il dit qu'il était président d'un comité d'experts de la Conférence des ministres du Sport de l'Union africaine et que cinq pays d'Afrique avaient versé des contributions importantes à l'Union africaine, le Nigéria étant l'un de ces pays. Il avait voulu avoir des informations du responsable en médecine sportive qui supervisait les questions liées à l'AMA et aux ONAD dans sa commission. On avait déployé des efforts importants pour maintenir les activités du programme; celui-ci devait être maintenu. D'un autre côté, on devait réaliser toutes les activités avec moins de financement. Selon lui, et à la lumière des commentaires qui venaient d'être émis, il était nécessaire de retarder les choses un peu. Les événements qui se déroulaient en Afrique et un peu partout dans le monde faisaient en sorte qu'il était difficile de formuler des demandes de financement – même de quelques dollars - aux différents parlements. Il suggérait donc qu'il n'y ait pas de hausse des contributions pour le moment, en espérant que la situation économique mondiale s'améliore. Il dit qu'il aurait de la difficulté à expliquer cette situation à l'Union africaine.

M. ODRIOZOLA dit qu'il félicitait les efforts de l'AMA dans la présentation du budget 2012. Le Comité Finance et Administration avait présenté deux options différentes, comme l'avaient demandé les membres. Ces deux options reflétaient les conséquences potentielles et tentaient d'établir les activités prioritaires. Il remerciait les personnes qui avaient collaboré à ces travaux. Il demandait s'il était possible de présenter ces options pour le budget de 2013, afin de juger de la situation. Il appuyait les propos de M. Ekeji. Dans le cadre de la réunion du Comité exécutif de septembre, les autorités publiques

avaient lancé un message clair : les gouvernements d'Europe, d'Asie, des Amériques, d'Afrique et d'Océanie ne pouvaient subir de hausse des contributions, pas même une augmentation de 2%. La plupart des budgets dans le monde allaient augmenter, alors il pressait le Comité exécutif d'adopter un budget à 0% d'augmentation.

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST dit que son commentaire pouvait possiblement faciliter la discussion. On avait beaucoup discuté du budget à la dernière réunion; il avait posé quelques questions épineuses (sans savoir comment elles avaient été reçues). Le Mouvement olympique s'était penché sur la question et comprenait la situation des gouvernements. Comme tout le monde, il espérait que la situation se rétablisse. Il souhaitait simplement dire que le Mouvement olympique croyait qu'une hausse de 0% constituait un compromis raisonnable vu les circonstances. Il dit qu'il appuierait un tel budget pour 2012, en espérant qu'il y ait des hausses dans un avenir rapproché.

M. WARD dit qu'il était d'accord avec ses collègues d'Europe et d'Afrique. Il reconnaissait aussi le compromis proposé par le professeur Ljungqvist. Il souhaitait reprendre le commentaire de M. Odriozola. Celui-ci avait dit qu'en raison de la conjoncture économique mondiale, un budget à 0% représentait déjà une hausse. Il ne savait pas si la boule de cristal de M. Reedie prévoyait une meilleure situation en 2013, mais était d'accord avec M. Odriozola lorsque ce dernier proposait que l'AMA évalue la situation tout aussi rigoureusement pour 2013.

LE PRÉSIDENT dit comprendre que la recommandation des membres du Comité exécutif au Conseil de fondation était d'adopter un budget avec une hausse de 0%. Cette recommandation serait-elle pour une année seulement? La viabilité à moyen terme des programmes était compromise. Au moment de se prononcer sur le prochain budget, le Comité exécutif devrait en tenir compte sérieusement. Une recommandation d'adopter un budget à 0% sans comprendre les véritables enjeux et risques pour l'AMA serait peu judicieuse. Il demandait si les membres s'entendaient sur cette recommandation.

M. ROWE demandait si la proposition était que l'on approuve l'augmentation de 0% en sachant que cela comportait des risques pour l'organisation. Il n'était pas d'accord avec cela.

LE PRÉSIDENT dit qu'il souhaitait que la recommandation soit formulée de la sorte, plutôt que de simplement mentionner qu'il y avait une hausse de 0% en 2012.

M. ROWE dit qu'il ne croyait pas qu'une telle décision plaçait l'organisation dans une situation à risque, puisqu'il existait toujours un fonds de réserve. .

LE PRÉSIDENT intervient en disant que les prévisions montraient que l'AMA serait dans une situation à risque si de telles hausses de 0% se répétaient.

M. ROWE dit que le fonds de réserve était de 5 millions de dollars. Il ne voulait pas que la recommandation stipule que la décision plaçait l'organisation dans une situation à risque, car ce n'était pas le cas.

M. RICCI BITTI dit qu'il appuyait tous les commentaires qui avaient été faits, mais qu'il souhaitait faire une recommandation qui était commune dans plusieurs organisations. Il était d'accord avec les propos de M. Reedie, à savoir qu'une organisation ne pouvait croître avec un budget de 0%. L'AMA devait peut-être trouver l'argent ailleurs à l'interne. Il proposait à M. Howman d'y penser, si ce n'était déjà fait. Il était peut-être temps de procéder à une analyse approfondie des dépenses. Certains secteurs devaient croître au détriment d'autres secteurs.

LE PRÉSIDENT dit qu'il y avait un tableau qui montrait que les bourses de recherche diminueraient de façon importante avec un budget à 0% d'augmentation. Le scénario était le même pour les bourses de recherche en sciences sociales et les contrôles hors compétition. L'AMA réduisait ses activités de façon importante et cela la plaçait dans une situation à risque. Il était toutefois d'accord avec M. Rowe lorsqu'il disait que le choix de mots n'était peut-être pas le plus adéquat. Les activités et les responsabilités de l'AMA avaient augmenté considérablement depuis 2002. Comment l'AMA arrivait-elle à

répondre aux demandes sans cesse croissantes? L'AMA avait réussi à fonctionner en demandant à son personnel de prendre les bouchées doubles, mais elle ne pourrait continuer à ce rythme année après année. Il savait que les partenaires préparaient leurs budgets une année à la fois. Si les membres ne voulaient pas inscrire de note particulière à cette recommandation, il invitait M. Reddie à soulever certains points importants au Conseil de fondation le lendemain. En outre, il ne devait y avoir aucun malentendu l'année suivante quant à la capacité de l'AMA de continuer à fonctionner au même niveau qu'aujourd'hui si les membres prenaient une décision semblable l'année suivante. L'AMA devrait combler son déficit (retard) pour revenir à son point de départ. Heureusement que l'AMA avait récolté plus de contributions dans le passé au moment où le dollar américain lui était avantageux. Aujourd'hui, c'était le contraire. Ce qui l'inquiétait était que la situation financière de l'organisation se détériorerait peu à peu advenant une telle décision. Il avait toujours dit que des hausses régulières étaient plus favorables que des hauts et des bas marqués. L'AMA devrait déployer deux fois plus d'efforts l'année suivante pour rattraper ce retard. Il demandait aux membres de considérer ce point. Il demandait aux membres du Comité exécutif d'approuver la recommandation au Conseil de fondation d'adopter un budget de 0% pour l'année 2012.

M. REEDIE répond à M. Odriozola quant aux options. Il dit qu'il serait heureux de fournir des options, mais ajoute que personne ne devait présumer que la première option serait une hausse de 0% pour 2013. Lorsque la réserve de fonds non alloués de l'AMA serait épuisée, elle devrait s'adresser à ses bailleurs de fonds et leur dire que l'Agence devrait couper bon nombre de ses programmes si on ne haussait pas le budget de 5% à 7%. Comme le Mouvement olympique versait des contributions équivalentes à celles des gouvernements, la pression pèserait sur les gouvernements. Il comprenait la situation, mais tous devaient aussi comprendre clairement que les contributions constituaient la principale source de revenus permettant à l'Agence de répondre adéquatement aux exigences du monde entier. L'AMA pouvait aussi trouver d'autres sources de revenus. Il en parlerait le lendemain. Mais, ces sources de revenus ne permettraient pas de rattraper les pertes de l'AMA. Les membres devaient comprendre les incidences d'une telle décision. Ceci étant dit, valait-il la peine de miner la bonne collaboration qui subsistait au sein de l'Agence depuis 11 ou 12 ans pour 264 000 dollars?

#### DÉCISION

Le budget 2012 est approuvé et sera soumis à l'approbation du Conseil de fondation le lendemain.

### **7. Code mondial antidopage**

#### **– 7.1 Rapport final sur la conformité au Code**

M. ANDERSEN informe les membres qu'ils disposaient de deux ou trois nouveaux documents. L'un d'eux était le rapport de conformité à jour. Il serait présenté au Conseil de fondation le lendemain. L'autre était un addenda au document 7.1, à savoir une mise à jour des avancées entre la réception des documents le 28 octobre et la veille, à 15h. Dans cet addenda, on comptait environ 40 signataires conformes, ce qui constituait une avancée importante du 28 octobre au 19 novembre. Depuis la réunion de septembre, il avait écrit à toutes les organisations antidopage potentiellement non conformes, afin de les informer de leur situation et de leur demander de fournir des explications à cet égard. Seul un signataire, la Lybie, avait répondu et donné des explications. Tous les autres répondants avaient demandé plus d'information et de soutien pour devenir conformes au Code. Le soutien aux signataires était crucial. Le directeur général en avait parlé en matinée. Il dit que l'AMA collaborerait avec tous les signataires afin de les aider à ce chapitre.

Il tenait à informer les membres de la situation au Brésil. La veille, il avait reçu des informations du ministre stipulant que la loi avait passé toutes les étapes gouvernementales et qu'elle serait adoptée et entérinée par le président le mardi suivant. Il s'agissait des dernières informations qu'il avait reçues à ce sujet. Il espérait

que la loi serait entérinée à ce moment-là et que l'organisation pourrait être fonctionnelle. Des discussions avaient eu lieu à ce sujet et l'organisation avait financé 24 postes. Ce point avait également été soumis au processus budgétaire du gouvernement.

Il y avait eu d'importantes avancées depuis septembre. Le document à jour présentait les partenaires conformes et non conformes. Il ajoute que ce document serait présenté au Conseil de fondation le lendemain.

Le troisième document touchait l'Association olympique britannique (AOB) et parlait de lui-même. L'AMA n'avait pas supervisé les CNO de la même manière que les ONAD et les FI; il y avait eu un processus où l'AMA avait révisé toutes les règles ou demandé à tous les CNO de signer une déclaration reconnaissant le Code comme document fondamental au cœur de leurs activités antidopage. Tel que mentionné en matinée, l'AMA pouvait évaluer en tout temps n'importe quel signataire du Code afin de s'assurer de la conformité de ses règles et de ses pratiques avec le Code. En raison de la décision du TAS par laquelle la règle d'Osaka avait été écartée, il y avait eu des échanges entre l'AOB et l'AMA. L'AMA avait reçu une lettre de son président la veille.

Telle était la mise à jour. La question avait été abordée en détail en septembre. Il n'avait rien à rajouter.

LE PRÉSIDENT dit que les membres avaient en main le rapport original ainsi qu'une mise à jour des progrès depuis la transmission de celui-ci trois semaines auparavant. Ils avaient également en main un rapport exhaustif contenant des annexes détaillées, notamment le document du conseil de la Reine, des correspondances de l'AOB et une recommandation concernant l'AOB. Il invitait les membres à formuler leurs questions et commentaires.

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST dit que le Mouvement olympique avait discuté de ce point la veille. Il croyait que le moment était venu de prendre une décision par rapport à la conformité au Code. Le rapport remis aux membres avant la réunion était très clair et expliquait la situation. Le Mouvement olympique n'avait pas de commentaires à formuler sur les documents originaux, mais pour ce qui était du rapport mis à jour, les choses étaient différentes. Le Mouvement olympique n'était pas prêt à prendre de décision par rapport à un document que les membres n'avaient pas lu ou abordé. Il demandait que l'on reporte ce point ultérieurement, du moins jusqu'à ce que les membres en aient discuté. Il proposait que les membres se prononcent à ce sujet après la pause.

LE PRÉSIDENT s'excusait auprès des membres pour la transmission de documents à la dernière minute. Pour ce point, les circonstances étaient indépendantes de la volonté de l'AMA. Lorsque l'AMA avait reçu la confirmation de la décision du TAS, elle avait demandé conseil à cause de son lien avec la décision en Grande-Bretagne. La réponse était venue dans les médias le mardi précédent par le biais d'un discours éditorial. La déclaration avait été remise à tout le monde, sauf à l'AMA. Il dit que l'AMA avait dû demander une copie de la déclaration afin de pouvoir répondre aux questions des médias. La déclaration exposait la position de l'AOB avant sa réunion exécutive du mercredi. L'AMA avait reçu une réponse officielle la veille, soit le vendredi. Si les membres n'abordaient pas cette question aujourd'hui, ils devraient le faire en mai. Attendre à mai pour régler ce point serait catastrophique pour le Mouvement olympique, en raison des Jeux olympiques. L'AMA avait des obligations. La position de l'AMA, à titre d'organisme de réglementation, était que l'AOB n'était pas différente des autres organisations déclarées non conformes. Cette affaire retenait l'attention des journalistes parce que le président avait fait une déclaration dans les médias et tout le monde l'avait lue. La question revenait au Conseil de fondation. L'AOB était un organisme parmi tant d'autres qui n'étaient pas conformes. En vertu de l'article 23.4.4, tous avaient des droits s'ils étaient insatisfaits de la décision. À la lumière de ces informations, il demandait aux membres de prendre en compte les obligations de l'AMA.

M. RICCI BITTI dit qu'il avait reçu la déclaration et qu'il l'avait lue dans l'avion en route vers Montréal. Certains essayaient d'impliquer l'AMA. Tous sympathisaient beaucoup avec les sportifs, mais c'était une question d'éthique et juridique. L'AMA devait

évaluer sa réponse en termes d'implication dans l'affaire. On essayait peut-être d'impliquer l'AMA un peu trop.

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST précise qu'il n'avait pas demandé que l'on reporte la décision à mai. Il avait plutôt suggéré que l'on en discute après la pause

LE PRÉSIDENT conclut en disant que la question serait abordée plus tard dans la journée.

À titre d'athlète, MME ELWANI fait remarquer que lorsqu'une organisation sélectionnait une équipe, elle avait le droit de choisir les sportifs qui n'avaient pas commis de violations aux règles antidopage, au même titre qu'elle avait le droit de décider de l'âge des sportifs. Elle dit qu'elle n'y voyait aucun problème comme athlète et ne croyait pas qu'une organisation devait être pénalisée pour ses actions.

LE PRÉSIDENT proteste en disant qu'on n'avait pas demandé à l'AMA de porter de jugement. Le devoir de l'AMA était de se pencher sur ses statuts et de se demander quelles étaient ses obligations en vertu de ces statuts. Les statuts exigeaient que l'AMA évalue la question de conformité et prenne une décision à cet égard. Le TAS avait décidé qu'il s'agissait d'une sanction additionnelle. Cinquante pour cent (50%) de tous les cas du TAS dans son pays étaient des cas de sportifs faisant appel contre la sélection des équipes. N'importe qui figurant sur la liste pouvait se présenter devant le TAS; l'AOB ne représentait qu'un de ces cas. N'importe qui pouvait se présenter devant le TAS et alléguer qu'ils avaient été déclarés non conformes injustement. Lorsque l'AMA déclarait une situation de non-conformité, elle ne faisait qu'en informer ses partenaires. Elle ne prenait aucune action. Il revenait au Mouvement olympique, aux autorités publiques et aux organisateurs d'événement de prendre les décisions. Les partenaires obtenaient ensuite un rapport des décisions de l'AMA en matière de non-conformité. Nous étions à la fin de 2011 et l'AMA n'avait jamais remis de rapport final de conformité. Elle devait en remettre un en 2006, mais il avait été reporté à mai 2008 en raison de la révision du Code.

MME ELWANI dit qu'elle émettrait d'autres commentaires plus tard.

LE PRÉSIDENT reprend les discussions portant sur la conformité du Code en notant d'abord que M. Reddie ne participerait pas aux discussions à ce sujet. Il croyait que la question était parfois complexe puisqu'elle touchait un aspect juridique, dans ce cas-ci une décision du TAS. Les membres avaient obtenu les conclusions de cette décision ainsi que le document du conseil de la Reine en fonction de cette décision. Aux membres qui n'étaient pas juristes, il croyait qu'il était approprié, vu les circonstances, de demander au conseil juridique, M. Niggli, de résumer la position juridique avant que les membres ne se prononcent à ce sujet.

M. NIGGLI dit que le point de départ de la discussion était la décision du TAS publiée récemment relativement à la règle du CIO (Osaka). Ce point établissait le cadre de la discussion, à savoir qu'il y avait une décision du TAS qui jugeait que la question voulant que les sportifs ne soient pas admissibles à participer aux Jeux olympiques à la suite d'une sanction de dopage n'en était pas une d'admissibilité, mais qu'il s'agissait d'une sanction additionnelle incompatible avec le Code. La question qu'on se posait était la suivante : comment devait-on composer avec cette décision. Les règles de droit de l'AOB renfermaient une règle qui stipulait que les sportifs condamnés à la violation d'une règle antidopage n'étaient pas admissibles à participer aux Jeux olympiques pour l'équipe britannique, et ce, à tout jamais. Il existait une distinction entre la règle du CIO et les règles de droit de l'AOB. L'AMA ne croyait qu'elle était en mesure de décider si elle avait affaire à un même problème ou s'il existait des différences pouvant justifier une conclusion différente de celle du TAS par rapport à la règle du CIO. C'était pourquoi l'AMA avait consulté un avocat de renom en Grande-Bretagne, M. Michael Beloff. On lui avait demandé de confirmer si la règle était différente ou si elle appartenait à la même catégorie; si tel était le cas, la décision du TAS s'appliquerait également aux règles de droit. Les principales différences entre la règle du CIO et les règles de droit de l'AOB étaient simples. L'une étant que les règles de droit disposaient d'une règle permettant

aux sportifs de faire appel pour savoir s'ils étaient admissibles ou non. Il dit qu'il savait que cela fonctionnait, car des 20 sportifs qui avaient fait appel, cette règle ne s'était pas appliquée à leur cas. L'autre question était liée au fait que les règles de droit de l'AOB étaient antérieures au Code. En outre, ces règles de droit étaient sous le régime de la loi anglaise et non de la loi suisse, comme c'était le cas pour les règles du CIO. Cela faisait une différence. Toutes ces questions avaient été présentées à Michael Beloff. Il ajoute que toutes les questions de l'avis avaient été traitées. Michael Beloff était d'avis que le fait qu'il y ait eu appel ne changeait pas la nature de la question, principalement parce que l'appel ne permettait pas que la règle soit contestée. En soi, un appel ne changeait pas la nature de la règle. Il avait aussi évalué le fait que les règles de droit étaient antérieures au Code. Selon lui, cela ne changeait pas la question. En devenant signataire du Code, l'AOB avait le devoir de modifier ses règles de droit afin de se conformer au Code. À son avis, le fait que la loi britannique s'applique ne changeait rien non plus. Il croyait que l'AOB commettrait un abus de pouvoir en ne respectant pas son engagement et que ce principe était le même selon la loi anglaise ou la loi suisse. Enfin, quant à savoir s'il s'agissait d'une règle d'admissibilité ou d'une sanction, il croyait que les arguments avancés par le CIO étaient les mêmes que ceux avancés par l'AOB. Les conclusions du TAS s'appliquaient aussi à l'AOB. Les conclusions de Michael Beloff étaient évidentes; elles figuraient à la première page du document. Elles stipulaient que les règles de droit de l'AOB étaient incompatibles avec le Code mondial antidopage. L'AOB avait accepté de se conformer au Code en devenant signataire. Il en revenait à l'AMA de décider qui était conforme au Code et de la suite des choses.

LE PRÉSIDENT dit qu'il serait heureux d'entendre les commentaires des membres à ce sujet.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST explique, au nom du Mouvement olympique, que la question avait été abordée et que la déclaration de M. Beloff, un avocat chevronné, avait été prise en note. La conclusion disait que l'AMA devait se rendre à l'évidence, à savoir que la décision du TAS relativement à la règle Osaka déclarait l'AOB non conforme. L'AOB avait toujours été conforme avant, mais ironiquement une simple décision du TAS la rendait non conforme. Le Mouvement olympique était préoccupé par le fait que cette affaire soit bien expliquée dans la décision du Conseil de fondation le lendemain. Si possible, l'AMA devait essayer d'aider l'AOB et l'encourager à présenter sa cause devant le TAS et, au besoin, de l'aider à cet égard. Le Mouvement olympique n'avait pas de proposition d'énoncé, mais était confiant que l'affaire serait bien expliquée par le Conseil de fondation. Il fallait tenir compte de deux éléments : a) seule cette décision particulière du TAS rendait l'AOB non conforme et b) l'AMA devait encourager et soutenir l'AOB dans cette affaire afin d'obtenir une décision finale du TAS.

M. MACADAM croyait que M. Niggli avait fourni une analyse très succincte de l'avis juridique original. Il dit qu'il avait des questions sur la lettre de réponse du président de l'AOB. Il était difficile pour les membres de comprendre. Tout ceci ressemblait à des « oui-dire » sur les réfutations des différentes demandes. Il se demandait si des éléments de sa réponse devaient être portés à l'attention des membres afin de les aider à traiter cette question.

M. NIGGLI dit qu'il y avait une entente sur l'interprétation des règles de droit. En examinant l'avis juridique et la lettre, la plupart des points revendiqués étaient abordés dans l'avis juridique. Il s'agissait des conclusions. Il ne souhaitait pas en débattre. De toute évidence, l'AMA et M. Beloff n'étaient pas d'accord avec la position de l'AOB. Pour régler la question, il faudrait une décision d'une autorité, notamment du TAS, qui évaluerait chacun des points. Pour autant que l'AMA était concernée, la lettre ne changeait pas la position selon l'avis reçu.

LE PRÉSIDENT répond au professeur Ljungqvist. Il croyait que le CIO avait agi de façon impeccable face à la décision du TAS. Il avait fait part de sa déception, puisqu'il croyait fermement en sa règle Osaka, la règle 45, et n'avait pas cherché à cacher cette déception lorsque la décision avait été rendue, mais avait indiqué qu'il respecterait la décision judiciaire et ferait le nécessaire pour la réviser afin de voir s'il y avait moyen de

réintégrer un aspect analogue à la règle 45. À son avis, on avait réagi de façon responsable ici. À la suite de la décision du TAS, l'AMA n'avait eu d'autres choix que d'évaluer l'autre position, celle de l'AOB. Avant que l'AMA ne reçoive la lettre, on ne lui avait communiqué aucun élément sur la décision de l'AOB. La décision avait été prise le mercredi, soit le lendemain de la déclaration du président de l'AOB indiquant ses intentions. Ces informations avaient été transmises d'avance à tout le monde, sauf à l'AMA. Ce qui n'était pas très courtois, selon lui. L'AMA avait donc eu peu de temps pour se préparer et obtenir des conseils sur les documents présentés aujourd'hui aux membres, mais avait dû leur présenter les informations dont elle disposait. La loi changerait dans un proche avenir et l'AMA devrait réagir lorsque cela surviendrait.

En tant que membre qui avait passé quelque 18 années au sein de différents parlements à créer des lois, il disait souvent que si les lois étaient bien conçues, on pourrait abolir tous les parlements. Tous savaient qu'une telle chose était impossible, et qu'il faudrait toujours s'ajuster. L'AMA devait donc s'ajuster et réagir. L'AMA avait un rôle de réglementation. On lui demandait de se prononcer sur tous ses signataires, comme les membres l'exigeaient. L'AMA était tenue, en vertu de ses statuts, de prendre une décision sur la conformité. Les documents remis aux membres indiquaient qu'il y avait 48 organismes non conformes, et que le 49<sup>e</sup> avait été révélé durant la semaine, en fonction de la position prise par l'AOB déclarant qu'elle ne modifierait pas ses règles et qu'elle les défendrait. L'AMA avait informé ses partenaires de cette situation. L'AMA présenterait sa décision au Conseil de fondation le lendemain à la suite de la recommandation du Comité exécutif. Si cette recommandation était acceptée le lendemain, l'AMA en informerait ses partenaires. Si l'AOB était toujours insatisfaite de cette décision, elle pourrait entamer sans délai des procédures auprès du TAS, en vertu de la règle 23.4.4 du Code de l'AMA. L'AOB devait considérer la question à la lumière des actions de l'AMA. Il rassurait le professeur Ljungqvist en lui disant qu'au moment de communiquer la décision, l'AMA expliquerait très clairement que la décision venait du TAS et que l'AMA n'avait eu d'autres choix que d'évaluer la règle de l'AOB. Autrefois conforme, la règle avait été déclarée non conforme et l'AMA avait agi en conséquence. Dans la mesure où l'AOB contestait cette règle, l'AMA ferait le nécessaire pour s'assurer que la question soit réglée par le TAS. L'AMA avait toujours collaboré dans chaque cause où elle avait été impliquée. Dans le cas présent, l'AMA ferait le nécessaire pour déployer les ressources appropriées si l'AOB décidait d'entamer des procédures. Il rassurait donc les membres au nom de l'AMA. Ceci étant dit, le Comité exécutif pouvait donc revenir à la décision exigée pour le point 7.1, à savoir de recommander au Conseil de fondation d'approuver la liste des signataires non conformes tels qu'ils figuraient dans les documents originaux et auxquels avait été ajouté un addenda relatif à l'AOB. Il demandait si la recommandation était claire.

Pour donner suite aux discussions tenues à la dernière réunion du Comité exécutif, M. ROWE demandait s'il y avait eu des changements à la situation concernant la FIBA et la FIFA.

LE PRÉSIDENT répond que la question avait été abordée en détail et qu'une décision avait été prise par le Comité exécutif à Lausanne. Il n'y avait eu aucun développement en ce sens depuis.

M. EKEJI parle de l'addenda au point 7.1. Il croyait comprendre que le président souhaitait obtenir l'approbation du Comité exécutif pour le premier document en date d'octobre. Il dit qu'entre octobre et novembre, son organisation avait déployé des efforts pour mettre en place les critères exigés par l'AMA afin de devenir conforme. Il tenait à remercier Messieurs Andersen et Swigelaar pour leur soutien et leurs conseils, permettant au Nigéria de faire tous ces progrès. Il assurait au Comité exécutif que le Nigéria ferait le nécessaire pour mettre en place les tout derniers critères. Vu sa position au sein de l'Union africaine du sport, le Nigéria encourageait les autres pays africains à devenir conformes. Il voyait deux situations se dessiner devant lui : le président demandait au Comité exécutif d'approuver un document sur les pays non conformes figurant le Nigéria alors que le document à jour indiquait le contraire.

LE PRÉSIDENT réitère ce qui avait été dit en matinée afin de rassurer les membres. Il explique que certains partenaires n'étaient pas conformes à l'heure actuelle, mais que plusieurs avaient fait des progrès pour le devenir. À chaque réunion à venir, l'AMA présenterait un rapport sur les pays conformes. L'AMA présenterait aussi un rapport sur les pays non conformes advenant une situation similaire à celle qui venait d'être abordée au sujet du TAS ou advenant une situation où un membre conforme soit déclaré non conforme. Ces informations seraient véhiculées aux réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation. Le processus était continu et l'équipe de l'AMA ferait le nécessaire, comme elle l'avait toujours fait au cours des dernières années, pour aider les signataires à devenir conformes. Il ajoute qu'on pouvait d'ailleurs observer les progrès sur les tableaux. Les progrès réalisés de mai à novembre étaient remarquables. L'AMA continuerait d'aider les signataires; c'était la voie qu'elle comptait suivre. L'AMA devait prendre des décisions et informer ses partenaires, mais après ces étapes, il en revenait aux partenaires d'agir. D'ici là, l'AMA continuerait de les soutenir et de présenter des rapports sur les progrès réalisés par les signataires non conformes en voie de devenir conformes et, à l'occasion, et si la situation se présentait, des informations sur des signataires conformes devenus non conformes. Il demandait officiellement aux membres de voter sur la recommandation suivante : en vertu de l'article 23.4 du Code, que le Comité exécutif recommande au Conseil de fondation d'approuver la liste des signataires déclarés non conformes tels qu'ils apparaissent dans l'Annexe 1 et dans l'Annexe 2, exclusivement consacré à l'AOB.

M. ANDERSEN précise que la proposition devait référer à l'Annexe 1, le document mis à jour au 11 novembre 2011 et non le document dans le dossier des membres. Il fallait se prononcer sur le document à jour remis aux membres le jour même.

LE PRÉSIDENT remercie M. Andersen pour cette précision et demande aux membres si la proposition était claire.

#### DÉCISION

Le rapport final de conformité au Code est approuvé aux fins de recommandation au Conseil de fondation.

#### – 7.2 Révision du Code

LE PRÉSIDENT signale aux membres qu'ils avaient en main le plan de révision du Code. Ils devaient en prendre note.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST dit que le CIO souhaitait que la règle Osaka soit intégrée au processus de révision du Code.

LE PRÉSIDENT dit que le CIO avait accepté la décision du TAS, bien que fort déçu de cette décision et ferait ce qu'il pouvait pour modifier le Code mondial antidopage afin d'y incorporer la règle dans le cadre du processus de révision du Code. L'AMA en tiendrait compte et attendrait les commentaires du CIO dans le cadre de ce processus.

#### DÉCISION

Il est pris note du point sur la révision du Code.

### **8. Passeport biologique de l'Athlète**

LE DR VERNEC dit qu'il fournirait un bref compte rendu sur le Passeport biologique de l'Athlète (PBA); il avait préparé une présentation soulignant certaines parties du rapport. Le PBA était un outil antidopage très précieux et devait faire partie du programme global antidopage; le PBA n'était pas un programme indépendant. Le PBA avait été fort utile pour cibler les contrôles et avait été, à quelques occasions, un moyen direct de prouver des violations aux règles antidopage. L'un des aspects que l'AMA avait du mal à mesurer, mais qui ne devait pas être négligé, était que le PBA avait un effet dissuasif. Un nombre croissant d'OAD participaient au programme du PBA et l'AMA comptait maintenant près de 27 participants à ce programme, à différents stades d'implantation. On notait une collaboration accrue entre les OAD depuis la venue des lignes directrices pour le PBA.

Cette collaboration serait également facilitée au moyen d'ADAMS. Il savait qu'il y avait une proposition d'approuver les documents techniques. En décembre 2009, on avait présenté les premières lignes directrices et la compilation des exigences. Le personnel avait passé beaucoup de temps en 2011 à réviser en profondeur ces documents et avait reçu les nombreux commentaires des partenaires, des laboratoires et des experts médicaux et médico-légaux. Tout ce processus avait généré le document présenté aujourd'hui aux membres.

Les Annexes A à C de la partie sur les documents techniques avaient été évaluées. Il s'agissait surtout d'éléments scientifiques. Il avait été heureux de constater qu'après nombre de discussions, ces parties n'avaient pas été modifiées, puisqu'elles étaient suffisamment rigoureuses. Les changements faits dans les Annexes A à C étaient surtout liés à la présentation. On avait cependant apporté beaucoup de changements à la partie sur la gestion des résultats (Annexe D). L'AMA y présentait le concept d'unité de gestion du Passeport biologique (UGPB). Ce type d'unité était parfois géré par une OAD, mais l'AMA avait utilisé le modèle existant dans le laboratoire suisse pour former une unité qui serait éventuellement associée à un laboratoire de l'AMA. Plusieurs OAD manquaient de ressources et n'avaient pas les moyens de faire appel aux experts hématologiques disponibles. En les intégrant dans certains centres, leur savoir pourrait être partagé et utilisé à plus grande échelle. Les conseillers de l'unité de gestion travailleraient avec les experts et les OAD et pourraient planifier des programmes de contrôles intelligents efficaces et efficaces, en devenant des centres d'excellence.

À propos de l'Annexe D, il dit que l'AMA avait également défini un processus plus graduel pour l'évaluation des résultats sanguins; il faisait ici référence au passeport hématologique. On avait ajouté des données : il y avait le profil longitudinal et l'application du logiciel du PBA, puis l'examen initial par un expert, l'examen par un groupe de trois experts et ainsi de suite. Ces points avaient été précisés et aideraient beaucoup l'unité de gestion dans l'avenir.

Concernant les modules stéroïdien et endocrinien, il avait peu de chose à rajouter, outre que les travaux étaient en cours dans les laboratoires. Par rapport au module endocrinien, il y avait eu un projet pilote avec l'IAAF aux Championnats mondiaux d'athlétisme de Daegu. L'AMA avait collaboré avec l'IAAF et le laboratoire de Lausanne pour ce projet. Il ne disposait d'aucune information à l'heure actuelle, mais le projet était évalué. On en saurait plus en début d'année.

En résumé, il croyait que le PBA constituait un autre outil utile et efficace dans la lutte contre le dopage dans le sport. Ce n'était pas un programme indépendant. Il ajoute que toutes les OAD devaient évaluer leurs ressources et critères pour la mise en place du programme du PBA. L'AMA était prête à aider tous les groupes dans cette démarche et déployait beaucoup d'effort pour mettre en place les unités de gestion du PBA afin qu'elles aident à leur tour les plus petites OAD à mettre en place le programme.

LE PRÉSIDENT demandait aux membres s'ils avaient des questions ou des commentaires.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST voulait des informations sur les modules stéroïdien et endocrinien. Il souhaitait savoir si un échancier était prévu pour ces deux modules. Il félicitait l'AMA et sa collaboration avec l'IAAF pour ce projet unique à Daegu, qui avait généré des données biologiques, non disponibles auparavant, sur des athlètes d'élite au niveau international. Ces informations étaient uniques et seraient très utiles pour les recherches futures et pour mieux comprendre les données biologiques des athlètes d'élite.

M. EKEJI félicitait l'AMA pour ses efforts de s'assurer que les sportifs puissent compétitionner de façon équitable. Il parlait du point de vue d'un athlète et souhaitait sincèrement comprendre pourquoi l'AMA voulait soumettre les sportifs à des contrôles sanguins. S'il y avait un moyen d'améliorer les prélèvements d'échantillons d'urine, les sportifs sentiraient que l'AMA n'essayait pas de les soumettre à de tests de type

militaires. Il ne se sentait pas très à l'aise avec le fait que l'AMA fasse des prélèvements sanguins auprès des sportifs.

M. ROWE dit qu'il souhaiterait qu'on lui explique comment une organisation (il parlait ici de son pays et non de sa région) pouvait participer pleinement au programme du passeport sanguin si elle ne pouvait se convertir à ADAMS, étant donné qu'ADAMS était la prochaine amélioration du programme du PBA en Australie. L'ONAD de son pays ne souhaitait pas exclure les résultats de ces profils et voulait contribuer, cependant lorsque le Dr Vernece avait dit que l'AMA était prête à aider les ONAD, est-ce que cela impliquait de trouver des solutions viables, du moins pour son ONAD?

M. ODRIOZOLA note que le document avait été distribué très tard, comme c'était souvent le cas avec les documents des départements Science et Recherche. On manquait donc de temps pour évaluer adéquatement le contenu très technique des documents. Si une telle situation se reproduisait, il se pouvait que les membres ne soient pas en mesure d'approuver ou d'appuyer les propositions. Dans ce cas-ci, il croyait que les documents devaient être évalués afin de s'assurer qu'ils ne favorisaient pas un lieu ou un autre pour l'établissement de l'unité de gestion du PBA (un laboratoire ou une ONAD), étant donné que l'article 5.2 stipulait que la préférence soit accordée à un laboratoire. Il dit qu'il appuyait également les commentaires de son collègue d'Australie par rapport à l'usage exclusif d'ADAMS.

LE DR VERNECE répond que le module stéroïdien était actuellement évalué dans le laboratoire et il s'attendait à ce que le processus soit terminé en 2012. Toutefois, il ne s'agirait que de la première étape. Une fois qu'on obtiendrait toutes les variables des laboratoires, l'AMA devrait évaluer d'autres éléments et solliciter l'avis d'experts sur la manière d'évaluer certaines autres fluctuations physiologiques. Le module serait donc fonctionnel en partie en 2012, mais certains éléments ne pourraient être amorcés avant l'achèvement de la première étape. Le module endocrinien ne serait certainement pas prêt en 2012. Il n'établirait donc pas de date d'échéance pour ce module.

Concernant les échantillons sanguins, il dit que le processus n'était pas exclusif au PBA. La question des prélèvements d'échantillons sanguins avait été abordée dans le passé et avait été acceptée par le Mouvement antidopage. Les sportifs étaient parfois très heureux de subir de tels prélèvements. Ils pouvaient ainsi se rendre aux postes de contrôle du dopage à des moments précis plutôt que d'attendre pour produire des échantillons d'urine.

Relativement à l'usage d'ADAMS, il dit que le Passeport était établi autour de ce système. L'efficacité et la sécurité étaient basées sur l'usage d'ADAMS. Il explique que l'on soumettrait des informations dans ADAMS et que les unités de gestion s'en serviraient. Les échanges avec les experts pourraient se faire directement dans ADAMS. L'idée d'un profil de passeport unique pour un sportif unique – qui serait partagé par les ONAD et les FI – n'était possible qu'à l'aide d'un système unique. ADAMS était le seul système qui était utilisé par presque tous les pays du monde. L'AMA essayait de travailler avec certains pays qui n'utilisaient pas ADAMS, mais la priorité, à ce stade, était de travailler avec ceux qui l'utilisaient.

Il comprenait les préoccupations de M. Odriozola par rapport à la distribution tardive des documents; il avait travaillé très fort pour préparer les documents avant la fin de l'été. Il avait reçu d'innombrables commentaires de la part des partenaires et des scientifiques, donc beaucoup d'échanges et de va-et-vient entre les documents. L'AMA avait reçu certaines suggestions très tard, et ce, pour toutes sortes de raisons. L'AMA travaillait très fort et il comprenait que M. Odriozola aurait souhaité recevoir les documents un peu plus tôt.

Il n'était pas vraiment nécessaire de discuter des éléments techniques, puisqu'il y avait eu peu ou pas de changements dans les Annexes A à C.

M. ODRIOZOLA reprend sa question par rapport à l'unité de gestion dans le laboratoire.

LE DR VERNEC répond que ceci avait été cité comme préférence, mais que ce n'était pas obligatoire. On avait débattu de ce point, mais en raison de certains commentaires des partenaires, les personnes responsables des unités de gestion ou le secrétariat d'un Passeport de l'Athlète au sein de leurs organisations antidopage pouvaient continuer à le faire. Il avait utilisé le terme « préférence » puisque l'AMA tentait d'établir un système et il croyait qu'il y avait des avantages pour certaines nouvelles associations d'aller de l'avant. Le terme « préférence » avait été utilisé. Mais ce n'était certainement pas obligatoire.

LE PRÉSIDENT demande aux membres du Comité exécutif de considérer la décision requise, à savoir d'approuver les quatre documents techniques figurant dans les Annexes A à D des Lignes directrices pour le Passeport biologique de l'Athlète.

#### DÉCISION

Les documents techniques proposés du Passeport biologique de l'Athlète sont approuvés.

### **9. Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS)**

M. KEMP dit qu'il souhaitait fournir un compte rendu sur la situation d'ADAMS et sur les derniers développements par rapport au module sur la localisation. Il répète que les choses allaient comme prévu pour un lancement le 22 novembre. Le Comité exécutif et le Conseil de fondation avaient été informés de cette date de lancement à la réunion de mai. Les OAD avaient été informés à la fin d'août (le 24 août). Depuis son dernier compte rendu en mai, l'AMA avait testé minutieusement la nouvelle interface. L'AMA avait également fait une série de mises à niveau aux serveurs et aux bases de données associées à ADAMS afin de s'assurer d'un soutien adéquat. Concernant les tests au nouveau système, il dit que le groupe de tests était composé d'ONAD, de FI et de membres du Comité des sportifs de l'AMA. Leurs commentaires avaient été très utiles et positifs; l'AMA les avait pris en compte.

Le système serait lancé la semaine suivante, mais n'entrerait en vigueur que le 1<sup>er</sup> janvier. Cela laissait suffisamment de temps aux OAD utilisant le système de former adéquatement les sportifs qui seraient intégrés dans les groupes cibles et qui utiliseraient le système sur la localisation pour la première fois. Il rappelait aux membres que les mises à niveau au système sur la localisation amélioreraient le processus technique et faciliteraient la transmission des informations sur la localisation. L'aspect et la convivialité étaient également améliorés. En outre, le système intégrait des éléments d'éducation et de soutien; ainsi les sportifs n'étaient pas entièrement dépendants des OAD, puisque le système en soi leur fournissait du soutien au fil de leur navigation. Il dit qu'il serait heureux de fournir des précisions à cet égard au besoin.

Il montrait aux membres à quoi ressemblait le calendrier actuel dans ADAMS. Celui-ci était plutôt archaïque si on le comparait aux calendriers de Google ou d'Outlook. La nouvelle interface était beaucoup plus soignée sur le plan esthétique et les fonctionnalités, plus actuelles et conviviales.

Parmi les éléments améliorés dignes de mention, il notait les possibilités de langues d'ADAMS. Au cours du processus de développement, l'AMA avait jugé important de mettre à jour toutes les langues dans ADAMS afin que toute nouvelle terminologie dans le système soit traduite avant la date de lancement. À cet égard, on avait élaboré au début de l'été un nouveau protocole d'entente avec plusieurs ONAD et une FI afin de s'assurer que les langues dans le système étaient mises à jour adéquatement et afin de créer un paramètre fictif de sorte que les nouvelles langues puissent être ajoutées dans ADAMS sans impact majeur. Il dit que le système contenait actuellement 10 langues. Il profitait de l'occasion pour remercier les ONAD concernées pour leur soutien à la traduction dans ces langues, ainsi que l'UCI pour ses travaux sur la version en italien. Il

indiquait aux membres les nouvelles langues qui seraient intégrées. À la réunion du Conseil de fondation de mai, les membres avaient suggéré d'incorporer le chinois et le portugais. Ce serait fait dans les semaines à venir. On intégrerait également le bulgare, le tchèque et le coréen. Le processus d'intégration de nouvelles langues était beaucoup plus facile et moins coûteux pour l'AMA, puisque c'était les ONAD qui traduisaient les versions et non l'AMA.

Concernant les améliorations futures au module sur la localisation, l'AMA était au stade de finaliser les améliorations liées aux grandes manifestations sportives. Au cours du dernier mois, l'AMA avait organisé deux réunions avec le CIO, le LOCOG et le laboratoire King's College afin de discuter des changements pour améliorer ADAMS durant les Jeux olympiques de Londres de 2012. Il était heureux de rapporter que les choses allaient bon train et que ces changements amélioreraient le système pour tous les autres événements sportifs à venir. Une autre amélioration importante touchait le module du PBA; les changements que les membres venaient tout juste d'approuver, à savoir les annexes des lignes directrices du PBA, exigeraient des modifications mineures dans le système. L'AMA comptait intégrer le logiciel courant du PBA dans ADAMS, afin que les organisations disposant d'un programme du PBA n'aient pas à dépendre d'ADAMS et du logiciel du PBA; elles pourraient utiliser une seule base de données complète.

Une autre priorité de l'AMA était l'incorporation et la suppression de données informatisées conformément aux annexes approuvées du Standard international pour la protection des renseignements personnels. On faisait le nécessaire en ce sens. Une autre étape serait les améliorations additionnelles à l'interface des sportifs. Les changements faits au module sur la localisation étaient axés sur le processus de localisation en soi et sur la transmission des informations sur la localisation, mais l'AMA avait également fait des changements à l'aspect visuel de l'interface, à l'historique des contrôles, aux demandes d'AUT et à quelques autres éléments mineurs. Une fois les améliorations à cette interface complétées - une priorité, selon lui - l'AMA pourrait améliorer l'aspect et la convivialité des autres modules, ce qui aiderait un grand nombre d'organisations.

Il parlait des travaux en cours sur la possibilité de créer une application mobile du module sur la localisation. Plusieurs OAD et sportifs avaient dit à l'AMA qu'une telle application pour iPhone, Android et BlackBerry serait bénéfique. Les sportifs pourraient mettre à jour à distance les informations sur leur localisation. L'AMA avait discuté avec l'ONAD des Pays-Bas sur ses travaux à ce chapitre et cherchait des moyens d'incorporer de telles initiatives dans ADAMS. Le processus était en cours. Il y reviendrait au cours de la prochaine réunion.

M. ROWE demandait si l'AMA planifiait d'améliorer les capacités de rapport pour le module sur la localisation d'ADAMS.

M. RICCI BITTI note qu'il y avait eu une interruption du système ADAMS pendant sept jours et demandait si l'AMA avait un plan quelconque pour l'instauration d'un genre de système de réserve - ce qui était vital, selon lui, puisque ces sept jours d'arrêt avaient fait du tort aux organisations. Il dit que l'AMA devait considérer cette option.

LE PRÉSIDENT dit que M. Ricci Bitti ne serait pas surpris d'entendre qu'il avait posé la même question à son arrivée à Montréal, à savoir si un plan de reprise des opérations était prévu. On l'avait rassuré à ce sujet.

M. KEMP répond à la question sur les améliorations aux rapports. À l'heure actuelle, les améliorations au module sur la localisation touchaient seulement les aspects que les sportifs voyaient. Ce que les OAD voyaient allait éventuellement changer. La priorité à l'heure actuelle était le visuel des sportifs. Quant aux changements techniques des rapports des OAD, ils n'avaient pas encore changé, mais ce serait le cas sous peu.

Concernant l'interruption de service d'ADAMS, il dit que l'AMA avait fait le bilan de la situation. Il était heureux de rapporter que toutes les redondances (systèmes de réserve) avaient été mises en place. Malheureusement, il y avait eu un problème avec les systèmes de réserve en place au moment de l'incident. Lors des mises à niveau aux

serveurs et aux autres composantes d'ADAMS, l'AMA s'était assuré de mettre en place tous les systèmes nécessaires afin qu'une telle situation ne se reproduise plus. Il était convaincu que ce serait le cas.

LE PRÉSIDENT dit que tout le monde espérait pour le mieux à cet égard.

#### DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur ADAMS.

### **10. Éducation**

#### **– 10.1 Rapport du président du Comité Éducation**

M. WARD dit que, lors de la réunion du Comité exécutif de mai, son collègue, M. Baum, avait fourni un compte rendu détaillé de la réunion du Comité Éducation tenue en mai 2011 à Montréal. Il souhaitait souligner une recommandation se rapportant à la recherche en sciences sociales. Il dit que le Comité Éducation avait recommandé de former un groupe d'experts afin d'évaluer les projets de recherche en sciences sociales et que M. Koehler fournirait plus de détails sur le processus. À titre de président, il insistait sur le fait que le nouveau processus avait été un plus pour le programme.

Avant de donner un aperçu du programme de bourses pour la recherche en sciences sociales, il tenait à souligner l'importance de l'éducation dans la lutte contre le dopage dans le sport. Tous avaient le devoir de sensibiliser les sportifs d'élite comme les jeunes sportifs aux dangers du dopage et de leur fournir les ressources pour dire non au dopage. Comme l'éducation était un aspect obligatoire du Code, il était heureux de rapporter que de plus en plus de partenaires se montraient intéressés à mettre en place des programmes d'éducation. Il raconte qu'au début du mois, le département Éducation avait organisé un symposium sur l'éducation, à Johannesburg en Afrique et que le nombre de participants reflétait bien l'intérêt pour l'éducation antidopage. Le symposium, qui serait étendu à d'autres régions, avait attiré 52 participants de 30 pays de la région d'Afrique.

Concernant le programme de bourses pour la recherche en sciences sociales, il dit qu'il y avait eu une augmentation des demandes provenant d'Afrique, d'Asie et d'Océanie. À la réunion du Comité Éducation en mai, l'un des objectifs avait été de solliciter la participation des pays où il y avait peu ou pas de recherches en sciences sociales. Il croyait que le département Éducation avait fait un pas dans la bonne direction en faisant la promotion du programme à l'échelle mondiale; le département continuerait d'agir en ce sens.

En conclusion, il dit qu'il était heureux du fait que l'AMA défende l'éducation. Il encourageait tous les partenaires à investir temps et ressources pour sensibiliser les leaders d'aujourd'hui et de demain.

Il invitait M. Koehler à fournir un compte rendu sur les projets de recherche en sciences sociales. Le Comité exécutif devait évaluer ces projets aux fins de financement.

#### DÉCISION

Il est pris note du rapport du président du Comité Éducation.

#### **– 10.2 Projets de recherche en sciences sociales**

M. KOEHLER donne un bref compte rendu du processus pour le programme 2012, somme toute très semblable à celui des années précédentes. On avait lancé un appel à candidatures en mars et la date d'échéance avait été fixée en juillet. Cette année, il y avait eu une augmentation des demandes provenant l'Afrique (jusqu'à six), d'Asie et d'Océanie. Le nombre de demandes d'Europe était constant et ce continent menait en termes de nombre de soumissions. Le deuxième rang revenait aux Amériques.

Le président du Comité Éducation avait parlé du nouveau processus pour 2012. Il parlerait de ce processus. Tous les projets de recherche avaient été transmis à deux réviseurs, puis au Comité Éducation et au groupe d'experts. Tout le monde concerné avait eu l'occasion de passer en revue les projets. Le groupe d'experts avait fait des recommandations au Comité Éducation. Concernant la composition du groupe d'experts, il dit qu'il y avait deux membres du Comité Éducation, qui connaissaient très bien la recherche en sciences sociales, et deux membres externes experts en sciences sociales. On avait passé beaucoup de temps avec le groupe d'experts à évaluer la méthodologie actuelle des projets de recherche. L'AMA avait reçu des recherches intéressantes; toutefois, en fonction de ses hypothèses et de certains mécanismes mis en place par les chercheurs, le groupe d'experts ne croyait pas que ces projets donneraient les résultats escomptés. Certains projets étaient excellents, alors que certains manquaient de méthodologie. Le groupe d'experts avait aussi recommandé de modifier le formulaire de demande. Contrairement à la recherche scientifique qui se faisait en anglais, la recherche en sciences sociales se faisait dans la langue du pays du chercheur. Ainsi, l'AMA donnait plus de soutien aux chercheurs sur la manière de formuler leurs demandes de financement, et ce, afin de s'assurer d'obtenir les résultats voulus. Le groupe d'experts avait élaboré une série de questions/réponses pour aider et guider les chercheurs. Cette série serait diffusée à temps pour le prochain appel de candidatures.

Le groupe d'experts et le Comité Éducation recommandaient au Comité exécutif de financer quatre projets de recherche ouverte et deux projets de recherche ciblée, le tout pour un total de 102 450 dollars. Il dit que l'AMA publierait un appel à candidatures en décembre et le présenterait au Comité exécutif en mai 2012.

Concernant les projets pour l'année en cours, recommandés par le Comité Éducation aux fins de financement, le premier venait de la Côte d'Ivoire et se penchait sur les moyens d'aider les étudiants à abandonner les pratiques dopantes et tentait de comprendre pourquoi ils étaient exposés au dopage, quels étaient les lieux d'exposition au dopage et qui étaient ceux qui les exposaient à une telle pratique. Il y avait très peu de recherche dans cette région. Ce projet abordait une perspective intéressante, puisqu'il traitait des mesures préventives dans les écoles et dans la communauté. Ce projet comportait une approche en plusieurs étapes. Les avantages pour la communauté antidopage étaient les suivants : le projet était axé sur le développement d'un programme d'éducation; il y avait donc des résultats et il pouvait être repris dans d'autres pays de la région. Il s'agissait d'un projet actif où la communauté et les écoles contribuaient à l'éducation des jeunes.

Le projet suivant provenait d'Afrique du Sud et se penchait sur la pleine conscience des sportifs qui choisissaient de ne pas se doper et sur le type de sportifs qui prenaient de telles décisions. Le projet avançait des hypothèses intéressantes, il proposait d'excellentes méthodes de recherches et donnait des informations sur l'usage potentiel de substances (drogues) en Afrique du Sud. On disposait de très peu de données à ce sujet dans la région. En considérant les coûts de recherche de 5 700 \$, on pouvait affirmer que l'investissement était rentable.

Le projet suivant venait de la Grèce et se penchait sur les sports d'équipe et sur l'influence de l'équipe sur la décision d'un sportif de se doper – tant d'une perspective collective qu'individuelle. Une recherche ciblée était actuellement en cours et il croyait que cette recherche constituait un bon complément. En considérant les coûts de recherche de 6 500 \$, on pouvait affirmer que l'investissement était rentable pour l'AMA. Le Comité Éducation était d'avis que la méthodologie et les hypothèses précises des chercheurs donneraient les résultats voulus.

Le projet suivant venait du Bélarus. On disposait de peu de recherches dans ce pays, mais le projet était très intéressant. Il se penchait sur les entraîneurs plus âgés par comparaison aux plus jeunes qui commençaient dans le milieu. On abordait les comportements de ces deux types d'entraîneurs face au dopage (étaient-ils différents chez un groupe ou chez l'autre) et l'impact direct sur la décision d'un sportif de ne pas se doper. Le projet cadrerait bien avec la situation de l'entourage et avec le rôle important de

l'entourage dans les décisions des sportifs. Ce projet était plus important à l'origine, mais le Comité avait recommandé de réduire ses coûts à 18 250 \$ (pour un projet d'un an).

Le Comité Éducation recommandait également deux projets de recherche ciblée. Le premier visait à mettre à jour la révision de la littérature actuelle entamée en 2007, et ce, pour nombre de raisons. La littérature actuelle était citée par plusieurs chercheurs et évitait la duplication; l'AMA essayait de recueillir toutes les informations disponibles en matière de recherche en sciences sociales et celles-ci devaient être mise à jour. L'AMA comptait engager Susan Backhouse afin de réviser la littérature en anglais pour ensuite étendre cette révision à d'autres langues. L'objectif était d'avoir une révision plus détaillée de la littérature et d'aiguiller les recherches futures.

Le dernier projet de recherche recommandé cherchait à expliquer pourquoi les sportifs disaient non au dopage. La majorité des recherches expliquaient pourquoi les sportifs refusaient de se doper par opposition aux aspects positifs associés au refus de se doper. Cette recherche adoptait une approche proactive et présentait un message plus positif sur les raisons pour les sportifs de ne pas se doper.

Il dit que le Prix des jeunes chercheurs avait eu beaucoup de succès l'année précédente. Cette année, l'AMA avait reçu huit demandes et en avait retenu six. Les six chercheurs venaient d'Autriche, d'Espagne, de Suisse, de République tchèque, du Royaume-Uni et de la Grèce. Le Comité Éducation prendrait une décision une fois qu'il recevrait les thèses finales. Les quatre meilleures recevraient 2 000 \$, en plus d'un certificat. Concernant le programme de l'année précédente, il dit que trois des quatre lauréats avaient poursuivi des études au doctorat dans le domaine de l'antidopage. Le Prix les avait encouragés à aller plus loin dans le domaine. Ce petit investissement avait influencé positivement les jeunes chercheurs.

En résumé, le Comité Éducation recommandait un financement de 102 450 \$ pour la recherche en sciences sociales cette année. Il réitère qu'un appel à candidatures serait lancé en décembre, afin d'inciter les chercheurs ayant fait une demande l'année précédente à formuler une nouvelle demande comportant une méthodologie améliorée.

M. ROWE pose une question qui avait peut-être déjà été abordée. Il dit que les experts externes avaient l'occasion d'évaluer la méthodologie. Il voulait savoir si l'AMA offrait l'opportunité de présenter un projet avec une méthodologie améliorée dans le cadre de cette ronde de financement ou si on devait le faire dans une ronde subséquente.

M. EKEJI remerciait M. Koehler pour son rapport. Il était intéressé par la recherche, mais quelque peu préoccupé par le fait que l'ACNOA d'Afrique n'était pas représentée. Aucun pays d'Afrique n'était impliqué. Il se demandait si on avait fait le nécessaire pour engager les pays d'Afrique. Il avait été impliqué dans le milieu de l'administration du sport en Afrique et croyait qu'il fallait s'occuper des unités régionales. Il avait parlé des raisons pour lesquelles les sportifs ne devaient pas se doper. La plupart des sportifs de la région africaine étaient très éprouvés et les entraîneurs n'étaient pas toujours aussi informés que leurs homologues européens. L'AMA devait donc miser sur ce secteur en collaborant avec les différentes unités et en aidant l'ACNOA. Il aimerait sentir que l'Afrique était bien représentée dans le domaine de la recherche en sciences sociales.

LE PRÉSIDENT dit que l'un des points enrichissants qui était ressorti de cette proposition était que deux des quatre projets proposés aux fins de financement provenaient d'Afrique.

M. ODRIOZOLA félicite M. Koehler pour son rapport instructif. Il appréciait particulièrement le fait que la recherche ciblée comprenait une révision de la littérature; cela était bénéfique pour la recherche en sciences sociales. Il souhaitait que M. Koehler précise un point dans le dernier paragraphe, à la page 2 de la décision. Il était indiqué qu'un total de 102 000 \$ avait été alloué lors de la première ronde des projets de recherche ouverte; ce qui laissait 332 000 \$ pour la deuxième ronde, en tenant compte d'une hausse de 2%, ou 282 000 \$, si on tenait compte d'une hausse de 0%. Dans le

projet de budget, il avait constaté que le budget alloué à la recherche en sciences sociales était le même, peu importe la hausse. Il ne comprenait pas. En outre, les données ne totalisaient pas 350 000 \$. Les totaux étaient différents. Il souhaitait avoir des précisions à cet égard.

M. KOEHLER répond d'abord à M. Rowe. À la lumière des commentaires des réviseurs, l'AMA fournissait directement aux chercheurs des informations pour améliorer leur méthodologie, en plus des commentaires du groupe d'experts. L'AMA fournirait des informations, parce que les projets étaient intéressants; il ne manquait que certains détails de base exigés par l'AMA. L'Agence publierait son appel à candidatures en décembre.

Concernant le commentaire de M. Ekeji, il dit que l'AMA présentait le programme du Prix des jeunes chercheurs pour une deuxième année. L'AMA disposait d'une base de données complète qu'elle transmettait à toutes les universités, mais elle pouvait toujours améliorer la portée et la sensibilisation à différentes régions; elle continuerait de le faire et miserait sur les pays et régions soumettant peu de demandes. L'une des raisons était liée au succès récent du symposium tenu à Johannesburg; 30 pays y avaient participé. L'AMA était engagée à collaborer avec ces pays et d'en apprendre plus. Ce symposium avait été le premier du genre à être présenté à d'autres régions. C'était une grande priorité.

Il dit à M. Odriozola qu'il y avait eu une omission dans le document; ainsi le budget mis de l'avant était de 350 000 \$. Il dit qu'il devait se pencher sur les données non concordantes, selon M. Odriozola. Il dit avoir refait les calculs le matin même et les totaux semblaient correspondre. Il ajoute qu'il ne dépasserait pas le budget de 350 000 \$ et qu'il serait heureux de revoir les totaux avec M. Odriozola pendant la pause, si nécessaire.

LE PRÉSIDENT demande aux membres d'approuver les bourses de recherche en sciences sociales (quatre projets généraux, deux projets de recherche ciblée et quatre projets pour le Prix des jeunes chercheurs, à définir par le Comité Éducation dans les jours à venir).

#### DÉCISION

Les projets de recherche en sciences sociales proposés sont approuvés.

#### **11. Rapport du président du Comité des sportifs**

LE PRÉSIDENT informe les membres que M. Fetisov ne pouvait assister à la réunion du Comité exécutif parce qu'il y avait des élections en Russie. Il demandait donc à Mme Elwani de présenter le rapport.

MME ELWANI dit que les membres du Comité des sportifs de l'AMA s'étaient réunis à Colorado Springs le 7 octobre. La réunion avait été organisée par le CIO et le Comité olympique des États-Unis (USOC) à l'occasion du V<sup>e</sup> Forum international des Athlètes. Les membres avaient reçu des informations et des comptes rendus détaillés sur les questions antidopage et avaient pu donner leurs commentaires sur une variété de sujets. Les membres avaient eu deux présentations utiles. La première, présentée par Richard Young, portait sur le processus de révision du Code; l'autre, présentée par Travis Tygart, directeur général de l'USADA, portait sur la perspective d'une ONAD. Parmi les principales conclusions tirées de la réunion, le Comité des sportifs avait lancé un appel aux OAD du monde entier d'accroître le nombre d'analyses sanguines et d'analyses à l'EPO. Les membres du Comité des sportifs avaient réagi fortement à cette question et s'étaient entendus pour dire qu'il s'agissait du moyen le plus efficace pour éradiquer le problème des tricheurs sophistiqués. Ce message avait été transmis à l'AMA au nom des sportifs. Le Comité avait également déclaré que les OAD devaient se concentrer sur les contrôles permettant de démasquer les drogues dures plutôt que les drogues à usage récréatif comme le cannabis. L'AMA leur avait aussi expliqué en quoi consistait le projet des formulaires électroniques et avait parlé de la nécessité de réduire les coûts liés aux

contrôles en développant des données de contrôles du dopage entièrement électroniques. Le Comité avait également eu un compte rendu détaillé sur ADAMS et sur le module sur la localisation (version 3.0) qui serait lancé bientôt. On leur avait rappelé à quel point l'outil amélioré serait plus convivial. Les membres, Sara Fischer et Alberto Moreno, avaient aussi fait un compte rendu de la Conférence de l'Association des athlètes d'élite européens tenue en septembre à Madrid. Le Comité avait formulé deux demandes à l'AMA: l'une que l'AMA continue d'harmoniser les programmes antidopage et les capacités des laboratoires; l'autre, que l'AMA continue de fournir des informations sur le processus de révision du Code aux sportifs, afin de recueillir leurs commentaires. Dans l'ensemble, les membres du Comité des sportifs estimaient que la rencontre avait porté ses fruits. Le lendemain de cette rencontre, le Comité des sportifs de l'AMA et la Commission des Athlètes du CIO s'étaient réunis une première fois. Le Comité des sportifs de l'AMA avait partagé son point de vue sur des questions abordées la veille, notamment les contrôles à l'EPO, ADAMS, le rapport de conformité, le processus de révision du Code, ainsi que les programmes de sensibilisation d'Innsbruck et de Londres.

Elle dit que la prochaine réunion en 2012 serait accueillie par l'Agence antidopage du Japon, les 21 et 22 février, dans le cadre du dixième anniversaire de JADA. La deuxième réunion aurait lieu à Saint-Petersbourg (Russie), les 18 et 19 septembre, avec le soutien du gouvernement russe.

M. WARD remerciait Mme Elwani pour son rapport détaillé. Il se demandait si elle pouvait donner plus de détails sur les discussions qui avaient porté sur les contrôles permettant de démasquer les drogues dures plutôt que les drogues à usage récréatif, surtout si on tenait compte de la puissance dopante de la marijuana qui avait beaucoup changé au cours des 30 dernières années.

MME ELWANI répond que le Comité avait constaté que plusieurs sanctions étaient imposées aux sportifs qui prenaient ces drogues, considérées comme une mauvaise habitude inappropriée pour un sportif. Ces drogues n'affectaient pas les autres sportifs et le Comité ne croyait pas que ces drogues portaient préjudice aux autres sportifs. Ainsi, le Comité des sportifs croyait que la recherche et les efforts devaient se concentrer sur les substances plus sophistiquées de la Liste. En outre, il fallait réaliser plus de contrôles ciblés auprès de ceux qui utilisaient et fabriquaient des substances sophistiquées plutôt que de dépenser de l'argent à cibler les sportifs qui consommaient des drogues dans un contexte social. Les sanctions n'étaient pas les mêmes. Les sportifs étaient davantage intéressés par les substances améliorant la performance et la question d'équité.

M. ROWE dit - possiblement à tort - que les choses n'étaient pas si simples. Lorsque les échantillons étaient prélevés et transmis aux laboratoires, on effectuait des analyses à partir des listes complètes pour la détection de substances. Parmi ces substances, on pouvait retrouver des stéroïdes, du cannabis ou une foule d'autres substances. Il en revenait ensuite à l'AMA de composer avec la situation par rapport aux substances détectées. Il ne s'agissait pas simplement d'effectuer des analyses pour détecter une substance ou une autre. C'était plus complexe que cela.

M. MCQUAID dit qu'il comprenait le point de vue des sportifs; il rejoignait les commentaires du directeur général par rapport au nombre de contrôles à l'EPO. Les sportifs avaient l'impression qu'on réalisait des analyses pour détecter un nombre limité de substances plutôt qu'une liste complète de substances, dont l'EPO. C'était ce qui expliquait pourquoi on détectait plusieurs cas de cocaïne et de substances similaires. Ces tests étaient moins coûteux, contrairement aux tests d'EPO qui étaient très dispendieux. Ainsi, les utilisateurs d'EPO n'étaient pas démasqués. Selon lui, c'était l'impression qu'avaient les sportifs et, à son avis, ces derniers n'avaient pas tout à fait tort.

LE PRÉSIDENT dit que certaines OAD ciblaient certains athlètes pour des contrôles à la marijuana; ceci pouvait expliquer le nombre disproportionné de tests positifs à la marijuana.

MME ELWANI dit que le Comité des sportifs avait surtout voulu parler de contrôles hors compétition. Pour les contrôles en compétition, les sportifs démasqués étaient

sanctionnés en fonction des violations. Le Comité des sportifs souhaitait que les sportifs qui utilisaient des substances plus nocives (dures/dangereuses) que le cannabis soient ciblés.

LE PRÉSIDENT remerciait Mme Elwani pour son rapport.

#### DÉCISION

Il est pris note du rapport du président du  
Comité des sportifs.

### **12. Science**

#### **– 12.1 Standard international pour les laboratoires**

LE DR RABIN dit qu'il présenterait en 10 à 12 diapos les changements au volumineux document Standard international pour les laboratoires et expliquerait pourquoi le SIL avait été révisé. Il y avait une nécessité de présenter certaines dispositions spécifiques pour le profil stéroïdien; ces données n'existaient pas dans la version actuelle du SIL. Il ajoute qu'on avait également profité de l'occasion pour ajuster certaines dispositions, parce que la science évoluait et que plusieurs activités avaient été développées. Ces changements se reflétaient dans le SIL. On avait également remanié le Système d'évaluation externe de la qualité (EQAS), qui constituait un programme important au sein du département Science et pour les laboratoires antidopage. On avait aussi révisé le processus d'évaluation des laboratoires accrédités par l'AMA. À la réunion du Comité exécutif de septembre, il y avait eu une demande de reporter l'approbation de la version 6.1 du SIL afin d'y intégrer certaines dispositions. On avait fait les changements requis et le Standard était maintenant prêt.

L'une des nouvelles dispositions référait à l'indépendance des laboratoires. Ce point renvoyait à la norme ISO 17025 sur l'intégrité du processus. Cet élément n'existait pas dans le SIL. Le groupe d'experts Laboratoires, les directeurs des laboratoires et la direction de l'AMA avaient cru bon d'intégrer cette disposition sur l'accréditation et la réaccréditation des laboratoires. Il remerciait les intervenants concernés, surtout l'Europe, pour leurs commentaires, en particulier les commentaires sur l'indépendance administrative. On avait proposé de remplacer la terminologie par indépendance opérationnelle qui faisait davantage référence aux questions actuelles. Les évaluations de surveillance des laboratoires existaient déjà dans le SIL actuel, mais on avait modifié quelque peu le concept afin d'inclure certaines activités dans le volet des enquêtes. L'AMA proposait désormais d'organiser des audits sans préavis et de ré-analyser certains échantillons conservés au laboratoire. Ce point avait soulevé des questions, surtout de la part de l'Association mondiale des scientifiques du domaine de l'antidopage qui avait demandé ce qui pourrait déclencher de tels audits sans préavis. L'AMA avait clarifié ce point avec le groupe d'experts Laboratoires et, selon lui, le groupe s'était montré rassuré par rapport à cette disposition.

Par rapport à la conservation des échantillons, il dit que le CIO avait informé l'AMA que le SIL présentait une divergence mineure entre la partie des analyses d'urine et celle des analyses de sang. La question avait été abordée avec les experts juridiques. Il avait été décidé que la meilleure solution serait d'harmoniser les deux dispositions des analyses d'urine, signifiant qu'une fois les échantillons A et B analysés, les échantillons devaient être accessibles aux fins de recherche ou détruits, et ce, afin d'éviter que des situations survenues dans le passé ne se produisent à nouveau, c'est-à-dire que des sportifs demandent des ré-analyses de leurs échantillons – parfois dans d'autres laboratoires – et que la dégradation des substances cause de sérieux problèmes aux laboratoires antidopage et au système antidopage.

Le délai d'analyse entre les échantillons A et B avait déjà été abordé. Dans sa recommandation, le groupe ad hoc disait qu'il y avait un problème par rapport au délai obligatoire de sept (7) jours entre l'analyse des échantillons A et B. Le terme « doit », qui se voulait impératif ou une obligation, avait été changé par le terme « devrait », qui se voulait une recommandation. Ce point serait discuté avec les responsables de la

révision du Code en temps et lieu. Le groupe ad hoc avait recommandé que ce changement apparaisse dans le SIL et dans le Code mondial antidopage, si nécessaire.

On avait inclus deux éléments dans la partie des rapports des résultats d'analyses. Le premier était un changement reflétant les changements apportés aux Standards internationaux de contrôle. Ce changement, ainsi que l'obligation pour les laboratoires de rapporter les résultats négatifs dans ADAMS, avait été accepté à Lausanne en septembre. Ce point était important pour l'AMA et pour les partenaires pour l'utilisation des informations disponibles dans les laboratoires antidopage.

Concernant les services à la clientèle, on avait intégré une nouvelle sous-section dans l'article 5.3.7.2, afin d'assurer que l'AMA reçoive les informations requises, particulièrement à cause d'un problème voulant que certaines listes soient modifiées dans les ententes établies entre certaines autorités de contrôle et les laboratoires antidopage. L'AMA avait récemment vécu une situation qui lui avait fait réaliser qu'elle devait examiner de plus près de telles situations et exiger des informations additionnelles des laboratoires antidopage. Cette question avait été abordée avec ses collègues du secteur juridique. Les conclusions avaient donné lieu à cette disposition, qui, selon lui, était adéquate pour les laboratoires et leurs clients.

Il dit que les membres entendraient de plus en plus parler de l'incertitude de mesure. Sans entrer dans les menus détails, il dit qu'en 2010, l'AMA avait publié un document technique sur l'incertitude de mesure et les limites de décision. Cela était extrêmement important pour la science analytique. La question avait aussi été abordée avec le groupe d'experts Laboratoires et les experts du milieu. L'AMA avait donc dû harmoniser le SIL en fonction des dispositions et des éléments avancés dans le document technique publié l'année d'avant. Les modifications touchaient les parties sur les analyses d'urine et de sang.

Il dit qu'EQAS était l'un des programmes clés en matière d'accréditation des laboratoires; l'AMA avait d'ailleurs acquis sept années d'expérience à ce chapitre. L'AMA avait décidé d'effectuer trois épreuves plutôt que quatre cette année, ce qui lui donnait l'occasion de fournir des commentaires adéquats aux laboratoires antidopage. On n'avait pas réduit le nombre d'échantillons, parce que l'AMA avait augmenté le nombre d'épreuves en double aveugle. L'AMA transmettait toujours 20 échantillons-tests aux laboratoires antidopage, sans compter les épreuves ouvertes (éducatives). L'AMA avait aussi revu les critères d'évaluation, en y incluant le profilage stéroïdien, ce qui était nouveau. En outre, l'AMA avait revu tous les aspects des critères d'évaluation pour les laboratoires, afin de s'assurer qu'ils étaient à jour et conformes avec les pratiques du programme EQAS.

Toujours du côté des laboratoires, relativement aux problèmes de résultats insatisfaisants, il fallait faire la distinction entre les erreurs techniques et les erreurs administratives. Ces erreurs ne devaient pas être jugées de la même façon. En outre, la possibilité pour l'AMA de suspendre provisoirement certains laboratoires en cas de non-respect flagrant des règles devait être maintenue, afin de protéger l'intégrité du système antidopage. La révision des problèmes potentiels des laboratoires par le Comité disciplinaire était représentée dans le SIL, surtout après un cas d'appel d'un laboratoire devant le TAS.

Il y avait eu un problème cette année. L'un des laboratoires antidopage avait diffusé prématurément des informations sans en informer l'ONAD, la FI ou l'AMA. Cette recommandation provenait directement du groupe ad hoc. Il proposait d'intégrer une telle disposition dans le code d'éthique des laboratoires. Telles étaient les principales modifications au SIL. Il dit qu'il serait heureux de répondre aux questions des membres.

M. ODRIOZOLA fait remarquer que le mandat des autorités publiques d'Europe était très clair à cet égard. Elles étaient prêtes à accepter la version révisée du SIL outre une réserve très précise. Les autorités demandaient la suppression des articles 4.1.8 et 4.4.3, qui étaient identiques. L'une concernait les nouveaux laboratoires et l'autre, les laboratoires déjà établis. L'argument de base pour une telle suppression était que les

critères d'indépendance des laboratoires étaient déjà définis dans la norme ISO 17025. L'article 4.2.1 stipulait qu'un laboratoire devait obtenir une accréditation ISO 17025 avant d'obtenir une accréditation par l'AMA. Si un laboratoire était accrédité par l'AMA, cela signifiait qu'il se conformait avec les critères d'indépendance des laboratoires. Le fait d'avoir deux autres articles indiquant à nouveau cette situation d'indépendance se voulait redondant et pouvait engendrer – comme il avait été mentionné à la réunion du Comité exécutif de septembre – des complications juridiques devant les tribunaux si une telle indépendance n'était pas garantie. Le scénario suivant pouvait certainement survenir : la cause entière pouvait être basée sur le fait que ce laboratoire en particulier – où un échantillon positif aurait été pris – n'était pas indépendant, invalidant du coup le processus. Il se demandait pourquoi il fallait répéter le concept d'indépendance, alors qu'il constituait déjà un critère d'accréditation ISO. De plus, si le SIL entrait en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012, on pourrait contester l'indépendance (administrative ou opérationnelle) de plus d'une dizaine de laboratoires. Il admettait que des progrès avaient été faits, mais que ce point pouvait occasionner des problèmes sérieux.

M. MCQUAID avait une question sur l'article 4.4.10.3 de la page 28, qui stipulait : « Au cours d'une évaluation/inspection avec ou sans préavis, l'AMA se réserve le droit de demander des copies de la documentation du Laboratoire et/ou de demander la ré-analyse d'Échantillons A et/ou B de son choix soit sur place, soit dans un autre Laboratoire choisi par l'AMA. » Le déplacement des échantillons d'un laboratoire à un autre était un point que les sportifs avaient soulevé dans le passé. À l'époque, l'AMA avait refusé. Maintenant, l'AMA avait décidé d'accepter de faire faire des analyses d'échantillons dans un autre laboratoire. Il croyait que cette mesure pouvait miner la confiance des sportifs.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST avait remarqué que les articles 5.2.2.6 et 6.2.6.6 renfermaient des informations qui devaient être incluses dans le rapport, notamment la mention « s'il est fourni » suivant le nom de l'autorité de contrôle (s'il est fourni). Il croyait comprendre que ces informations étaient obligatoires et devaient toujours être fournies.

Par rapport au commentaire de M. Odriozola sur l'indépendance, il était absolument crucial que ce point soit précisé dans la Standard. L'indépendance opérationnelle était essentielle à la crédibilité des travaux des laboratoires aux yeux du public et surtout des sportifs.

M. ROWE fait une suggestion qui pouvait possiblement être prise en compte. Dans l'Annexe A, il y avait une référence au Comité disciplinaire. Selon lui, un document de référence additionnel aux règles de procédure serait utile pour informer les gens que de telles règles de procédure seraient appliquées. Il pourrait s'agir d'une référence utile.

LE PRÉSIDENT dit que ce point avait été précisé. Un laboratoire suspendu provisoirement ou suspendu était informé des mesures qui pouvaient être prises par la suite.

LE DR RABIN rétorque au commentaire sur l'indépendance des laboratoires. Il était important de comprendre que la norme ISO 17025 était, par définition, une norme qui n'était pas spécifique; elle était très générale pour tous les laboratoires réalisant des analyses. L'essence du SIL était de développer des règles spécifiques qui pouvaient être appliquées dans le milieu antidopage, particulièrement au sein des laboratoires antidopage. Dans un sens, le SIL allait au-delà de la norme et permettait à l'AMA d'aborder des questions telles que l'indépendance du directeur ou du personnel de laboratoire, l'emplacement géographique et la qualité des analyses et des rapports. Il ne fallait pas oublier un aspect. À l'heure actuelle, l'AMA recevait parfois des demandes de laboratoires qui n'étaient pas encore accrédités par l'AMA ou la norme ISO 17025. Le fait de ne pas inclure cette disposition dans le SIL – même si elle était déjà indiquée dans la norme ISO – empêchait l'AMA d'agir face aux laboratoires. L'indépendance était très importante. On avait discuté de cette disposition avec la Coopération internationale d'accréditation des laboratoires (ILAC) – aussi partenaires ISO – et avec les laboratoires.

Tout le monde s'était entendu sur le fait que cette disposition était importante dans le SIL. Ne pas avoir d'indépendance des laboratoires constituait un risque encore plus grand sur le plan juridique si on arrivait à prouver que le laboratoire n'était pas indépendant.

Quant à la question de la force exécutoire, il était recommandé que le Standard entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Cependant, cela ne signifiait pas nécessairement que l'application serait immédiate. L'AMA était consciente du fait qu'il y aurait une période de transition entre la mise en place de la règle et les discussions avec les laboratoires et les autorités concernés sur un processus pour régler cette question dans les deux années suivantes. Il était important de préciser cet aspect.

Concernant le point soulevé par M. McQuaid sur les ré-analyses et le droit de déplacer les échantillons, il dit que cette mesure ne surviendrait que dans des cas exceptionnels, notamment lors d'enquêtes. Ces enquêtes devaient être prises en compte vu qu'elles prenaient de l'ampleur dans le milieu antidopage. Il faudrait se pencher sur ce point éventuellement. L'AMA devait avoir la possibilité de faire des ré-analyses sur place ou dans un autre laboratoire accrédité par l'AMA, faute de méthode ou d'équipement adéquat sur le site initial. Ces ré-analyses se feraient sous la responsabilité de l'AMA et conformément à la chaîne de possession.

Concernant le commentaire sur les informations obligatoires, il explique que ces informations étaient déjà exigées en vertu des SIC et que les autorités de contrôle étaient tenues de fournir ces informations. Elles devaient les fournir aux laboratoires. Toutefois si le laboratoire ne le recevait pas, l'AMA ne pouvait rendre ce laboratoire responsable. Le laboratoire devait rapporter ces informations s'il les recevait.

Au sujet de la règle disciplinaire, il avait voulu faire référence au Comité disciplinaire, qui était nouveau dans le SIL. En fait, les règles opérationnelles du Comité disciplinaire étaient entre les mains de ses collègues du département juridique. Il y avait eu une volonté de faire référence au Comité disciplinaire dans le SIL, mais pas à sa façon de fonctionner. Cet aspect était du ressort de département juridique.

LE PRÉSIDENT confirme à M. Odriozola ce que le Dr Rabin avait dit. L'indépendance opérationnelle était un objectif donné à l'AMA par le comité ad hoc, dirigé par M. Reedy quelques années auparavant. On pouvait l'appliquer dans une certaine mesure, notamment l'emplacement géographique, des fonctions identiques (par ex., un directeur de laboratoire qui serait aussi directeur d'une organisation antidopage) ou une gestion semblable. L'AMA informerait certainement le public si les choses n'étaient pas conformes. Mais pour y arriver, il faudrait du temps. Il ne voulait pas entendre de suggestions proposant une période de transition de deux ou trois ans avant l'application. Il souhaitait que l'AMA discute avec chaque laboratoire des aspects pratiques et tente de fixer un échéancier en ce sens, en tenant compte des aspects financiers. L'AMA souhaitait voir des organisations antidopage à droite et des laboratoires à gauche, mais ne souhaitait pas que ces personnes partagent les mêmes locaux et discutent de leurs activités. Si cela survenait, le processus était menacé. Il fallait également respecter le fait que les gouvernements prenaient des décisions en fonction d'une économie des coûts. Si l'AMA exigeait certains changements, elle devait allouer suffisamment de temps pour que ces changements se fassent sans imposer de contraintes financières déraisonnables. Il dit que l'AMA prendrait son temps, malgré la date d'entrée en vigueur du 1<sup>er</sup> janvier.

M. ODRIOZOLA dit qu'il appréciait le fait que le président lui présente certaines garanties, mais insistait néanmoins sur le fait que ce Standard international entrerait en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Le président ne pouvait affirmer que l'AMA présenterait un Standard qui ne serait pas appliqué, cela serait plutôt étrange. Le Standard entrerait en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Tout le monde s'entendait sur les fondements et l'importance de l'indépendance des laboratoires; personne ne remettait ce point en question. Toutefois, il remettait en question la nécessité de répéter ces deux paragraphes (articles) deux fois dans le SIL. L'article stipulait : « conformément à la section 4.1.5D de la norme ISO 17025 ». Ainsi, la définition d'indépendance provenait de la norme ISO 17025

(définie dans l'article 4.2.1). Il était redondant de le reprendre dans deux autres articles. Combien y avait-il de laboratoires en Europe? Il exprimait l'opinion des 22 laboratoires, ou de 18 des 22 laboratoires, ou plutôt l'opinion des états membres qui hébergeaient et qui soutenaient financièrement ces laboratoires. Les laboratoires exprimaient leur opinion aux gouvernements. Avant qu'on ne demande la suppression de ces articles, on avait consulté les laboratoires.

LE PRÉSIDENT appréciait l'opinion de M. Odriozola. Le Dr Rabin composait avec les laboratoires au quotidien et à son avis, ils appuyaient le SIL. Le professeur Ljungqvist était également de cet avis.

LE DR RABIN déclare que, lors de la rédaction provisoire de ces dispositions, l'AMA avait beaucoup discuté avec les membres du groupe d'experts Laboratoires, les experts externes et indépendants et les laboratoires. Pour répondre à M. Odriozola, il dit qu'en rédigeant ces dispositions avec les membres du groupe d'experts Laboratoires, on avait recueilli tous les commentaires possibles. L'AMA avait aussi discuté de ces dispositions avec tous les directeurs de laboratoires antidopage lors d'une réunion à Dresde, en février 2011. Il pouvait rassurer M. Odriozola qu'au terme des discussions, les directeurs avaient appuyé la disposition et y voyaient un moyen de les protéger contre les pressions externes et d'assurer l'intégrité des résultats. Les laboratoires antidopage comprenaient très bien ce point. Il aurait été impossible de proposer une telle mesure sans leur accord ou leur soutien. Il tenait à le préciser, puisque cela faisait partie du processus.

LE PRÉSIDENT dit qu'il pouvait seulement prendre en compte les conseils sans équivoque du directeur Science, qui avait clairement expliqué que les laboratoires croyaient que ceci était dans leur intérêt. Malgré l'acceptation du SIL, il garantissait que l'AMA allouerait une période de temps raisonnable afin d'évaluer les coûts additionnels liés à la soi-disant séparation physique subséquente. Si cela était dans l'intérêt de la lutte contre le dopage, il se demandait pourquoi l'AMA n'était pas prête à aller de l'avant. Il demandait à M. Odriozola s'il souhaitait proposer des changements.

M. ODRIOZOLA dit qu'il ne pouvait pas approuver le changement.

LE PRÉSIDENT demande au Comité exécutif d'approuver la version révisée du SIL dont l'entrée en vigueur était prévue le 1er janvier 2012.

#### DÉCISION

Le Standard international pour les laboratoires est approuvé par tous les membres à l'exception d'un seul membre (M. Odriozola).

#### **– 12.2 Mise en place de méthodes obligatoires par les laboratoires**

LE DR RABIN dit que ce point constituait un suivi des discussions tenues lors des réunions du Comité exécutif de mai et de septembre au sujet de la mise en place de méthodes obligatoires par les laboratoires. Il était heureux de rapporter qu'il y avait eu des progrès du côté des laboratoires antidopage. En septembre, le Comité exécutif avait évalué les laboratoires faisant face à des difficultés en Suède et en Afrique du Sud. Les nouvelles étaient encourageantes pour la Suède; l'implantation des deux méthodes obligatoires, à savoir l'IRMS et l'EPO, avançait bien. Le laboratoire avait fait des efforts importants pour implanter ces deux méthodes. Les travaux se poursuivaient. En outre, l'AMA avait récemment reçu des nouvelles encourageantes de l'Afrique du Sud. Le laboratoire avait reçu le financement pour acheter et mettre en place l'équipement d'IRMS. Les travaux se feraient sous peu. À la lumière de ces informations et des progrès réalisés, il demandait une supervision adéquate des laboratoires, sans décision pour l'instant. Cette question pourrait être présentée à nouveau en mai si d'autres éléments particuliers survenaient.

LE PRÉSIDENT attire l'attention des membres sur un document additionnel qui résumait ce que le Dr Rabin venait d'expliquer. La recommandation était donc de reporter la question afin de laisser le temps aux laboratoires de terminer leurs travaux. Il

était confiant que la situation serait réglée d'ici mai. Il demandait aux membres s'ils acceptaient de reporter cette question en mai, à la lumière de ces informations.

#### DÉCISION

La proposition de reporter le point sur la mise en place de méthodes obligatoires par les laboratoires est approuvée.

#### – 12.3 Résultats du programme de recherche de l'AMA

LE DR RABIN dit que les membres avaient en main un document résumant les projets de recherche. Il était quasi impossible de donner les résultats des recherches pour plus de 140 projets réalisés à ce jour. On avait tenté de fournir un aperçu de l'étendue des activités dans le programme de recherche de l'AMA.

Il attirait l'attention des membres sur une présentation à l'écran. Il explique que l'AMA avait investi une somme importante de son budget de recherche. La science progressait quotidiennement et l'AMA devait l'intégrer au sein des analyses et méthodes actuelles utilisées par les laboratoires accrédités par l'AMA. Il était également nécessaire de développer de nouveaux tests et d'intégrer les nouvelles technologies afin que l'AMA puisse détecter les substances courantes et les nouvelles substances, ou d'appliquer les nouveaux marqueurs. Les membres avaient abordé la question de l'hGH un peu plus tôt. Ils avaient aussi parlé du PBA, qui progressait bien. Le premier module avait été implanté et d'autres seraient implantés bientôt. L'une des responsabilités de l'AMA était d'anticiper les tendances et les pratiques futures en matière de dopage. Elle devait évaluer ce qui se passait maintenant et ce qui allait se passer dans l'avenir. Comment l'AMA y arrivait-elle? Elle devait identifier les problèmes particuliers et élaborer des concepts scientifiques, puis exiger des preuves à cet égard. L'AMA était impliquée dans ces trois activités au tout début de la phase d'identification des problèmes. Il revenait ensuite aux équipes de recherche de développer les concepts scientifiques et de présenter les preuves. Si ces étapes étaient satisfaisantes, l'AMA pouvait s'impliquer dans la validation des méthodes et, bien entendu, dans l'implantation de ces méthodes ou résultats de recherche. Une grosse partie du budget de recherche était consacré aux bourses de recherche par concours. Il revenait au Comité Santé, médecine et recherche d'évaluer les demandes, de s'assurer de leur validité et de veiller à ce que les projets répondent aux besoins de l'AMA. Il y avait aussi les recherches ciblées. Comme l'AMA ne recevait pas toujours des demandes de projets correspondant à ses besoins, elle s'adressait parfois aux équipes de recherche pour répondre à ces demandes précises. Il fallait aussi compter sur les recherches réactives, lorsque l'AMA était confrontée à des questions inattendues ou exceptionnelles, comme c'était notamment le cas avec les drogues de façon ou certains médicaments mis en marché par l'industrie. À cet égard, l'AMA avait réagi très rapidement afin de développer des méthodes pour détecter ces substances. Il fallait approuver les recherches, les avancées, les résultats et la mise en place. Il fallait aussi disposer d'un système de révision efficace à l'interne et à l'externe (experts), et ce, afin que l'AMA fournisse des résultats de qualité supérieure pour les sommes investies. Il explique qui était impliqué. L'un des avantages du programme était qu'il était international et ouvert. Plusieurs équipes de recherche ne provenant pas du milieu de l'antidopage soumettaient leurs projets; ceux-ci étaient approuvés chaque année. Les compétences scientifiques à l'extérieur du milieu étaient très importantes. Les laboratoires et les scientifiques du milieu antidopage jouaient un rôle clé, puisqu'ils connaissaient le domaine et savaient comment formuler les résultats de recherche afin qu'ils soient mis en place rapidement dans les laboratoires antidopage. Quelques organisations antidopage, ONAD ou FI disposaient de budgets pour la recherche et il était important que l'AMA collabore avec celles-ci. Enfin, il parle d'un autre point qui avait beaucoup progressé au cours des dernières années, soit l'implication de l'industrie. L'industrie ne sollicitait pas de financement comme tel, mais devenait de plus en plus active en fournissant à l'AMA des informations et parfois de nouvelles substances lui permettant d'accroître ses capacités. Tous ces éléments formaient les piliers du programme de recherche développé depuis plus de dix ans.

Lorsqu'il s'était joint à l'AMA en 2002, il avait dû résoudre certains problèmes immédiats et avait eu le privilège à l'époque de discuter avec plusieurs personnes impliquées dans le milieu. Il y avait une liste de sujets délicats que l'AMA avait dû régler, dont l'hGH, le Dynepo (une nouvelle forme d'EPO se rapprochant de l'EPO endogène humaine qui avait suscité bien des inquiétudes), les transfusions sanguines, les transporteurs d'oxygène à base d'hémoglobine, et ainsi de suite. L'AMA avait dû composer avec ces sujets délicats rapidement. Quelles étaient les réalisations de l'AMA depuis 2001? Il souhaitait souligner trois secteurs, le premier étant la manipulation sanguine. Très peu de temps après la création du programme de recherche, l'AMA avait présenté la détection de transfusions de sang homologues ou hétérologues, et de transporteurs d'oxygène à base d'hémoglobine aux Jeux olympiques d'Athènes. Il remerciait ses collègues du CIO d'avoir permis à l'AMA de travailler étroitement avec le laboratoire d'Athènes afin de présenter ces deux nouvelles méthodes aux Jeux olympiques. En 2005, l'AMA avait dû composer avec les nouvelles formes d'EPO (EpoMax et Dynepo) et, en 2008, avec la nouvelle génération d'EPO (le CERA). On avait détecté du CERA dans plusieurs échantillons aux Jeux olympiques de Beijing, parce que le CIO avait décidé de faire des analyses plus poussées. On pouvait constater la progression de certaines formes d'EPO. On avait également vu des produits biologiques ultérieurs de l'EPO. Afin de donner une idée aux membres des défis que vivait l'AMA, il dit qu'il existait environ sept ou huit types d'EPO sur le marché en 2002-2003. Ensuite, le brevet de l'EPO avait été rendu public et l'AMA avait dû composer avec quelque 110 à 120 types d'EPO en 2010. L'AMA avait dû les évaluer afin de s'assurer qu'elle pouvait les détecter et qu'il existait une méthode efficace pour le faire. Toutes les recherches et les améliorations faites aux méthodes initiales avaient permis à l'AMA de détecter les substances.

Les transfusions sanguines préoccupaient également beaucoup l'AMA. L'AMA avait pu traiter du problème des transfusions de sang homologues ou hétérologues, mais les transfusions de sang autologue représentaient encore un défi pour l'AMA. L'AMA avait fait des progrès en présentant le PBA et les plastifiants, mais il restait encore du chemin à faire à ce chapitre. Parmi les nouvelles substances, on comptait l'hématide – une nouvelle génération d'EPO maintenant détectable – ainsi que la prochaine génération d'EPO qui viendrait probablement en 2013 ou 2014, mais à traiter immédiatement : les stabilisateurs-HIF. Il y avait des avancées par rapport à ces substances et l'AMA avait pu faire face à ces défis et renforcer ses capacités antidopage.

Relativement aux stéroïdes anabolisants – l'une des substances dont on abusait le plus – l'AMA avait composé avec les stéroïdes de façon dès 2003. Cela avait été un véritable avertissement pour tout le monde, puisque certaines substances étaient développées dans un but spécifique de dopage. L'AMA avait également commencé à collaborer avec l'USADA, qui avait réussi à détecter la tétrahydrogestrinone rapidement. L'AMA avait détecté la désoxyméthyltestostérone. Ces termes étaient très compliqués, mais ils prouvaient que certains individus pouvaient fabriquer des drogues de façon, qui constituaient une véritable menace pour l'AMA. L'AMA avait composé avec une nouvelle substance en 2004, une drogue de façon faite de 1-testostérone.

En 2008, l'AMA avait vu une toute nouvelle catégorie de substances, les modulateurs sélectifs des récepteurs aux androgènes ou les SARM, qui étaient les stéroïdes anabolisants les plus performants. Il s'agissait de stéroïdes anabolisants qui n'étaient pas des stéroïdes anabolisants, mais qui comportaient tous les avantages sans les effets secondaires. En collaborant avec l'industrie, l'AMA avait pu développer ses capacités de détection des SARM en moins de deux ans.

Relativement aux hormones, il dit que ce point constituait un très grand défi pour l'AMA. Il avait parlé de l'hGH et du fait que l'AMA avait été en mesure d'introduire la détection de l'hGH pour la toute première fois aux Jeux olympiques d'Athènes, grâce à l'approche isoforme. Ceci avait été une avancée importante et la conclusion de plusieurs années de recherche (près de quatre ans). L'AMA avait ensuite vu de nouvelles catégories de substances – parfois des drogues de façon – qui pouvaient bloquer les passages oestrogéniques des stéroïdes anabolisants et améliorer l'usage des stéroïdes

anabolisants ou encore réduire les doses requises par les sportifs qui en consommaient. L'AMA avait été en mesure de traiter ce problème rapidement. En 2007, l'AMA avait vécu le problème des insulines et avait développé un moyen de les détecter (pas toutes, certes, mais la plupart qui étaient développées dans l'industrie). On avait introduit l'hGH dans les contrôles de routine en 2008. On comptait quatre ans à l'AMA entre l'introduction du contrôle et sa mise en place comme contrôle de routine dans tous les laboratoires antidopage. En 2010 (et possiblement en 2012), l'AMA avait eu l'occasion d'introduire un contrôle complémentaire basé sur les marqueurs de l'hGH. Ce projet avait été amorcé par le CIO et les organisations européennes en 1996. Il fallait parfois beaucoup de temps avant que les choses aboutissent, surtout avec les substances secrétées par l'organisme humain. L'AMA devait faire la différence entre la sécrétion endogène et l'administration exogène par les sportifs.

Le dopage génétique avait toujours constitué un grand défi. Il référait à la première conférence organisée par l'AMA à Banbury en 2001, dans le cadre de laquelle le dopage génétique avait été considéré comme une menace importante pour l'avenir. Depuis ce temps, l'AMA avait investi des sommes importantes dans la recherche génomique, protéomique et métabolomique. Ces types de recherches coûtaient très cher. Pour la première fois, l'AMA avait identifié un concept qui pourrait s'appliquer à l'antidopage et collaborait avec deux équipes en particulier – l'une d'Europe et l'autre des États-Unis – qui mettaient leurs compétences en commun afin de détecter le dopage génétique dans le sang. Quelques années auparavant, tout ceci aurait été impossible. L'AMA avait donc fait des progrès importants à ce chapitre.

En pensant à 2002 et aux réalisations accomplies, il dit que plusieurs questions avaient été réglées depuis. L'AMA avait des concepts avancés pour le dopage génétique. Les drogues de façon ne disparaîtraient pas demain et l'AMA devait rester vigilante et surveiller de près cette situation. La détection indirecte de l'hGH serait bientôt introduite; l'AMA évaluait également d'autres concepts à l'heure actuelle. L'AMA devait renforcer sa position par rapport aux transfusions de sang autologue. Plusieurs projets intéressants étaient en branle; si plusieurs projets avaient échoué, ce n'était pas en raison de l'absence de résultats concluants, mais surtout en raison de l'impossibilité de les mettre en place, la fenêtre de détection étant trop petite. Le dopage cellulaire serait évalué de près, même si les experts qui collaboraient avec l'AMA ne le voyaient pas comme une menace à l'heure actuelle. En collaborant davantage avec l'industrie, l'AMA allait obtenir plus de renseignements sur les médicaments en développement ayant un potentiel dopant.

Parmi les défis actuels et futurs, on notait la transfusion de sang autologue, les nouveaux médicaments, les drogues de façon. Dans ce dernier cas, l'AMA se trouvait dans une bien meilleure position qu'elle ne l'était avant sa collaboration avec les forces de l'ordre et Interpol. Grâce aux contacts de Jack Robertson, chef des enquêtes à l'AMA, l'Agence avait maintenant des contacts lui permettant d'obtenir des renseignements, de se pencher sur les problèmes et d'aider le groupe d'experts Liste. L'AMA devrait éventuellement composer avec les hormones peptidiques. Des activités sur le dopage génétique étaient en cours; l'AMA devait continuer à améliorer ses capacités à détecter les substances à l'aide de nouvelles méthodes ou en améliorant ses méthodes actuelles. Le dopage cellulaire figurait certainement parmi les priorités de l'AMA, surtout lorsqu'on avait appris l'utilisation de cellules souches. L'AMA en discutait avec ses experts.

En 2012, l'AMA continuerait d'identifier les secteurs prioritaires puisqu'il était important d'établir un cadre pour la recherche antidopage. L'AMA avait établi les sujets de recherche pour 2012. Il souhaitait enfin soulever un point qu'il jugeait essentiel : le renforcement du réseau des organisations antidopage impliquées dans la recherche. L'AMA avait réussi à développer une excellente collaboration avec ses homologues et collègues d'Australie, mais elle devait renforcer et développer le processus avec d'autres parties, surtout avec les États-Unis et les ONAD qui finançaient la recherche. Cet aspect devait être intensifié dans les années à venir. Il dit que le document renfermait plus d'informations. Il y avait encore plus de 150 projets de recherche en cours.

M. MCQUAID dit que la présentation montrait le cœur des activités de l'AMA en matière de lutte contre le dopage dans le sport. Il dit que la semaine n'avait pas été très bonne pour l'image de la lutte contre le dopage dans le sport, parce que l'AMA avait discuté à quelques reprises de la présentation faite par M. Moynihan au forum, un peu plus tôt au cours de la semaine. Dans sa présentation, M. Moynihan avait été très sévère à l'endroit de l'AMA et de son succès depuis sa création. Il avait cité Marion Jones et d'autres qui avaient réussi à battre le système depuis des années en déclarant que le système n'était pas adéquat. Il avait écouté la présentation de M. Moynihan. Moins de cinq minutes après, il s'était rendu sur Internet et y avait lu une entrevue avec le directeur général à Paris. Il citait : « Pensez-vous que nous disposons des moyens scientifiques pour démasquer les tricheurs sophistiqués? » Ce à quoi M. Howman avait déclaré : « Personnellement, je ne le crois pas. Nous démasquons les tricheurs inconscients ou abrutis, mais pas les tricheurs sophistiqués. C'est pathétique et nous devons accroître la qualité et l'efficacité si nous voulons continuer la lutte. » M. McQuaid croyait que c'était ce que l'AMA devait faire. Néanmoins, l'image de la lutte contre le dopage n'était pas très bonne pour les sportifs qui lisaient de telles choses ou qui voyaient l'AMA abdiquer en alléguant qu'elle ne pouvait pas remporter cette lutte. Le problème de l'AMA était la lutte contre le dopage dans le sport et la manière d'améliorer cette lutte. La question résidait dans le « comment ». Il dit qu'il avait deux questions spécifiques. Il aimerait que les experts arrivent à le convaincre que l'AMA avait progressé davantage que les apparences ne le montraient.

Le Dr Rabin avait parlé de transfusions de sang autologue. Il avait remarqué qu'il s'agissait d'une des priorités en 2011. À l'aube de 2012, il se demandait si l'AMA avait progressé à cet égard et si l'AMA avait des contrôles validés pour détecter ce type de transfusion. Sa deuxième question concernait les résidus plastiques (plastifiants). Où en était l'AMA par rapport aux analyses pour détecter les plastifiants?

LE DR RABIN répond que la question des transfusions de sang autologue représentait l'un des plus grands défis de l'AMA, il était difficile de faire la distinction entre les cellules et les cellules dans l'organisme d'un sportif. L'AMA avait essayé différentes méthodes avec ses collègues d'autres organisations (surtout l'USADA); on avait notamment évalué le sang des astronautes. L'AMA avait trouvé certains marqueurs à la surface des cellules sanguines qui avaient été affectées lorsque les cellules sanguines avaient été entreposées et ré-infusées. Néanmoins, le corps étant ce qu'il était, ces cellules se modifiaient et parfois se détruisaient en quelques heures afin d'éviter une réaction immunogène de l'organisme. L'AMA avait évalué ce concept et d'autres concepts indirects. Le PBA était certainement l'un de ces outils. On pouvait voir beaucoup de choses lorsque le sang était retiré, mais c'était plus difficile lorsque le sang était réinfusé, puisque les volumes pouvaient parfois varier.

Concernant les résidus plastiques (plastifiants), il dit que ceux-ci étaient un indicateur potentiel que des progrès avaient eu lieu, mais il était difficile d'avancer des preuves, et ce, parce que certaines personnes étaient exposées à des sources exogènes de plastique qui pouvaient augmenter dans leur organisme. On avait longtemps discuté avec les membres du groupe d'experts Laboratoires. Ils avaient conclu que la solution idéale était de recueillir les données des contrôles antidopage de routine et de voir à quel moment on dépassait la valeur jugée adéquate, afin de montrer que cette anomalie était extrêmement rare et pouvait être associée à une pratique de dopage. L'AMA poursuivait des travaux avancés à cet égard et avait quatre ou cinq projets visant à détecter les transfusions de sang autologue. Il espérait que l'un de ces projets produirait des résultats et une méthode plus sophistiquée. L'AMA était impliquée dans de telles activités depuis dix ans, mais ne disposait pas de l'outil ultime; elle avait certains outils, mais pas l'outil optimal. Certains experts du domaine avaient déclaré qu'il serait très difficile d'obtenir un outil qui réglerait ce problème particulier, en raison de la nature complexe des transfusions de sang autologue. Néanmoins, l'AMA faisait des progrès. Il dit que l'AMA avait obtenu des résultats intéressants d'une équipe cette semaine. L'AMA poursuivait donc toutes les pistes et opportunités afin de s'assurer qu'elles puissent être appliquées aux analyses antidopage.

LE PRÉSIDENT dit que M. McQuaid avait présenté un défi à l'équipe de direction afin qu'on le rassure suite aux commentaires qu'il avait entendus de deux sources différentes cette semaine. Il partageait la frustration du directeur général par rapport à certaines méthodologies appliquées par l'AMA. Il ne faisait aucun doute que l'AMA constatait que ceux qui prélevaient des échantillons réalisaient des analyses à partir de listes spécifiques. Ils agissaient ainsi parce qu'ils voulaient réduire les coûts. En conséquence, on ne réalisait pas d'analyses pour détecter l'EPO parce que ces tests sanguins coûtaient très cher; ils étaient donc exclus. L'AMA savait qu'on réalisait moins de contrôles sanguins; ceux-ci étaient réduits au minimum. Le sport de M. McQuaid avait contribué à faire augmenter les données. Tant que l'AMA n'obtiendrait pas de résultats réalistes sur les analyses sanguines, l'hGH ne serait pas détectée. La substance de choix, l'EPO, n'était pas analysée dans plusieurs échantillons prélevés et l'hGH n'était pas analysée parce que l'AMA ne réalisait pas de contrôles sanguins. L'AMA avait donc recommandé un pourcentage de 15% pour les analyses de sang. Ce pourcentage n'était pas obligatoire et il soupçonnait qu'il ne serait pas atteint. Il était d'avis que tout le monde éprouvait parfois ce même sentiment de frustration. L'AMA avait atteint un certain point et selon lui, le plus grand risque qui menaçait la lutte était la suffisance. Il avait vu l'intérêt témoigné par son ministre et par plusieurs ministres du monde par rapport aux matchs truqués; il avait été fasciné par les données présentées par M. Reedie en matinée, à savoir que le problème du dopage était 60 à 65 fois plus important que celui des matchs truqués. Pourtant, tout le monde semblait s'intéresser à ce problème. À son avis, il fallait surmonter la situation de complaisance. Tel était son message. Il savait que le directeur général l'appuyait pleinement. L'AMA pouvait en faire plus et les membres devaient se le rappeler constamment.

Il ajoute que la présentation scientifique du Dr Rabin était excellente : c'était l'une des meilleures qu'il avait vue depuis très longtemps. Il avait enfin compris et avait pu constater les progrès réalisés. Il souhaiterait que les tricheurs potentiels la voient et soient avertis que l'AMA s'améliorait et les avait à l'œil. Certains s'inquiétaient parfois des aspects scientifiques, car ils disaient ne rien comprendre. La présentation illustre bien les progrès de l'AMA ainsi que les défis et son parcours. On avait abordé la science d'un point de vue autre que financier. Il tenait à féliciter le Dr Rabin pour cette présentation.

M. MCQUAID demandait si des mesures étaient prises pour réduire les coûts (par ex., l'EPO).

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST répond qu'il y avait un projet en cours qui était validé à l'heure actuelle. Ce projet pourrait éventuellement produire une méthode peu coûteuse de détection de l'EPO. Sans confirmer la présence de cette substance, la méthode pourrait indiquer à l'AMA de cibler certains échantillons ou de pousser les analyses plus loin. On validait actuellement le projet, qui était à un stade avancé. Il y avait eu des obstacles en cours de route. Le Dr Rabin et lui auraient souhaité que le projet soit en place depuis des années. Ce projet, nommé Hormone de croissance 2000, avait été présenté dans les années 90 dans l'espoir de le mettre en place aux Jeux olympiques de 2000. Or, on y travaillait toujours en 2011. La situation était quelque peu frustrante.

Alors qu'il assistait à une réunion de scientifiques, il avait vu une présentation sur le diabète et l'insuline. On y avait expliqué le potentiel dopant de l'insuline. Elle figurait sur la Liste des interdictions. Y avait-il des laboratoires qui faisaient des analyses pour détecter l'insuline? Avait-on détecté des cas positifs? Selon lui, il y en avait eu un. Il y avait des faiblesses internes dans le système, mais il fallait l'exprimer avec prudence. L'AMA travaillait sur cette question; quand on parlait de méthodes obligatoires, la question de l'insuline était l'une des faiblesses du système.

LE PRÉSIDENT dit que l'AMA avait donné le monopole à 34 laboratoires; ceux-ci pouvaient donc exiger le prix qu'ils voulaient. Il y avait eu des exemples récents en Australie où d'autres laboratoires avaient dit qu'ils pouvaient réaliser des analyses au quart du prix des laboratoires accrédités. Les coûts pouvaient être réduits si l'AMA changeait certaines de ses mentalités. Le Dr Rabin lui avait donné une très bonne réponse à ce sujet. Il lui avait dit de blâmer les avocats. L'AMA devait continuer de

trouver des moyens pour réduire les coûts. Le fait était que les analyses étaient très coûteuses.

Le Dr Schamasch lui avait remis une note qui indiquait que la présentation du Dr Rabin était très facile à comprendre et qu'elle devait être affichée sur le site Web de l'AMA. Cette question pouvait être abordée plus tard. Elle pouvait possiblement être transmise par voie électronique.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST suggérait que la présentation soit faite au Conseil de fondation le lendemain, car elle exigeait des précisions verbales.

LE PRÉSIDENT dit que l'horaire de la réunion serait évalué afin de voir si cela était possible.

#### DÉCISION

Il est pris note des résultats du programme de recherche de l'AMA.

### **13. Standards et Harmonisation**

#### **– 13.1 Projet : Formulaires électroniques**

M. ANDERSEN fait un suivi de la réunion du Comité exécutif de septembre où ce point avait déjà été abordé. On avait alors demandé à la direction de se pencher sur la façon de l'intégrer. Il dit qu'il avait présenté ce projet à de nombreuses reprises et qu'il avait toujours été accueilli favorablement. Il était encouragé par cet accueil. Depuis septembre, il avait soumis l'étude de faisabilité d'IBM au CIO afin qu'il l'évalue et voit comment son système des TI pouvait intégrer le projet. Il avait également eu des contacts avec l'USADA, qui avait développé un tel système et cherchait à intégrer les tablettes dans les postes de contrôle du dopage afin de réduire - et éventuellement d'éliminer - les formulaires papier de contrôle du dopage, de transport, etc. Il dit que l'AMA collaborerait avec l'USADA pour tirer profit de son expérience à cet égard. L'AMA continuait de développer ce projet.

M. ROWE fait remarquer que, lors de la réunion du Comité exécutif, il avait été noté que le processus et les plans pouvaient exiger une révision juridique afin d'assurer que certaines questions ne posent pas problème. Il demandait à M. Andersen de fournir des informations à ce sujet.

M. ANDERSEN répond qu'il collaborait étroitement avec le département juridique qui se penchait sur cette question. Le projet serait révisé lorsqu'un projet concret serait déposé, ce qui n'était pas encore le cas. Le projet n'avait donc pas encore été évalué dans les moindres détails.

LE PRÉSIDENT dit que le projet était en cours; tous apprécieraient qu'il voie le jour éventuellement. L'AMA réglerait les difficultés avant de faire une proposition au Comité exécutif.

#### DÉCISION

Il est pris note du projet sur les formulaires électroniques.

### **14. Divers / Prochaines réunions**

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils avaient d'autres points à soulever.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST remercie le président de lui avoir permis de faire circuler la note au sein de la direction de l'AMA et du Comité exécutif. Elle parlait d'elle-même et annonçait un symposium à venir portant le nom : Le dopage : un problème de santé publique. Le jour de son anniversaire, il avait été flatté et honoré de recevoir un tel cadeau de son gouvernement, de sa faculté de médecine, de l'Institut Karolinska, et des autorités sportives de Suède, lui permettant d'organiser un symposium en 2012. Il avait lui-même choisi le titre du symposium, car il était d'avis que le dopage était un problème

de santé publique ne touchant pas uniquement le sport. Le Mouvement sportif traitait ce problème efficacement depuis plusieurs années, mais la société devait aussi faire des progrès à cet égard. On avait rendu public l'événement. La première annonce avait été faite le 16 novembre. Il en avait informé le président, le directeur général et le président du CIO. Il dit que le symposium se tiendrait à l'Institut Karolinska à Stockholm les 21 et 22 septembre 2012. Il demandait aux membres d'en prendre note.

LE PRÉSIDENT dit que les membres pouvaient aussi faire cette annonce de retour dans leur pays. L'AMA était au cœur de toutes les discussions en matière de santé publique. On parlait beaucoup des sportifs d'élite, mais la question était beaucoup plus vaste. Il était convaincu que le symposium connaîtrait beaucoup de succès.

M. REEDIE fait une suggestion quant à la décision que prendrait le Conseil de fondation le lendemain par rapport à la conformité. Au moment de présenter les résultats aux partenaires, il serait utile que l'AMA considère offrir du soutien aux très petits CNO en difficulté (par exemple, le Kiribati et les Îles Salomon en Océanie, puis Haïti dans les Amériques). Comme il représentait les CNO, cela lui semblait pertinent. Il dit qu'il serait souhaitable que l'AMA annonce qu'elle ferait le nécessaire pour aider ces partenaires à devenir conformes, en recourant à son réseau d'ORAD ou autrement. Il s'agissait d'une demande spécifique du Mouvement olympique; il demandait à l'AMA d'en tenir compte.

LE PRÉSIDENT répond que M. Andersen le mentionnerait dans sa présentation. La situation politique était incertaine dans les Îles Salomon. Le Kiribati comptait 20 000 habitants; il se doutait bien que les problèmes de conformité antidopage ne figuraient pas au premier rang sur leur liste de priorités. Le pays avait d'autres préoccupations, notamment les hôpitaux, le transport en commun, les écoles. L'AMA offrirait tout le soutien nécessaire.

Avant de conclure la réunion, il rappelait aux membres quelques détails concernant les réunions de 2012. Les réunions se tiendraient à la fin de mai 2012, afin de permettre à ceux qui voyageaient à Montréal d'assister à la réunion de SportAccord à Québec. L'AMA tiendrait ses réunions en conséquence, afin que les membres puissent prendre part aux deux événements. En septembre, l'AMA tiendrait sa réunion à Londres dans le cadre des Jeux paralympiques; les membres assisteraient aux cérémonies de clôture de ces Jeux. La réunion se tiendrait au Guild Hall.

Il remerciait les membres pour leur contribution. Il sortait toujours des réunions du Comité exécutif avec un sentiment du devoir accompli. Les discussions étaient franches et constructives. Sans une telle franchise, il n'y aurait aucun résultat. Il remerciait l'équipe de soutien et les directeurs pour leurs rapports. Il dit que c'était la première fois en dix ans que Mme Withers n'assistait pas à la réunion de septembre. Elle avait donné naissance à une petite fille. Elle assistait à la réunion à titre d'observatrice. Il était heureux de la revoir. L'équipe technique avait réussi à régler les pépins techniques en début de réunion. Il remerciait tous ceux qui avaient contribué au succès de la réunion.

#### DÉCISION

Comité exécutif – 17 mai 2012, Montréal;

Conseil de fondation – 18 mai 2012, Montréal;

Comité exécutif – 10 septembre 2012, Londres, Royaume-Uni;

Comité exécutif – 17 novembre 2012, Montréal;

Conseil de fondation – 18 novembre 2012, Montréal.

La séance est levée à 17 h.

**POUR APPROBATION**

JOHN FAHEY, CA  
PRÉSIDENT DE L'AMA